



HOTEL DE VILLE – PLACE DU 08 MAI 1945 – 78650 BEYNES

PORTRAIT DE LA BIODIVERSITE
VILLE DE BEYNES (78)

Ecolo GIE
Groupement d'Intérêt Ecologique !



AVRIL 2022



HOTEL DE VILLE — PLACE DU 08 MAI 1945 — 78650 BEYNES



Ecolo GIE

27 rue Paul Doumer- 94520 Périgny-sur-Yerres
contact@ahecologie.fr

Réalisation :

Aurélien HUGUET	Direction d'étude
Pierre RIVALLIN	Expertise faune
Raphaël ZUMBIEHL	Expertise flore et habitats
Amandine DOUILLARD	Expertise chiroptères et SIG

SOMMAIRE

Contexte	4
La zone d'étude	4
Approche biogéographique	5
Situation	5
Géologie et milieux naturels	7
Données géographiques	9
Occupation du sol	9
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	10
Zonages réglementaires	11
Natura 2000	11
Arrêté de Protection de Biotope (APB)	12
Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Régionale (RNR)	12
Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	12
Zones d'alerte flore du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)	16
Données naturalistes	17
Données CETTIA IdF	17
Données de l'INPN	17
Autres sources de données	18
Biodiversité sur la zone d'étude	24
Flore et Habitats	24
Méthode	24
Habitats	24
Flore	26
Insectes	29
Méthode	29
Lépidoptères	29
Odonates	31
Orthoptères et Mantoptères	32
Autres insectes	33
Autres invertébrés :	34
Reptiles et Amphibiens	35
Poissons	36
Oiseaux	36
Mammifères	40
Niveau de connaissance	41
Répartition des données connues	41
Préconisation 2022	42
Glossaire	43

CONTEXTE

LA ZONE D'ETUDE

La commune de Beynes se situe dans le département des Yvelines en région Île-de-France, à environ 30 km à l'ouest de Paris.

La ville de Beynes est marquée par la présence d'un ancien château du 11ème, avec des douves et un pont levis, ainsi qu'une église, l'église Saint-Martin, datant aussi du 11^{ème} siècle.

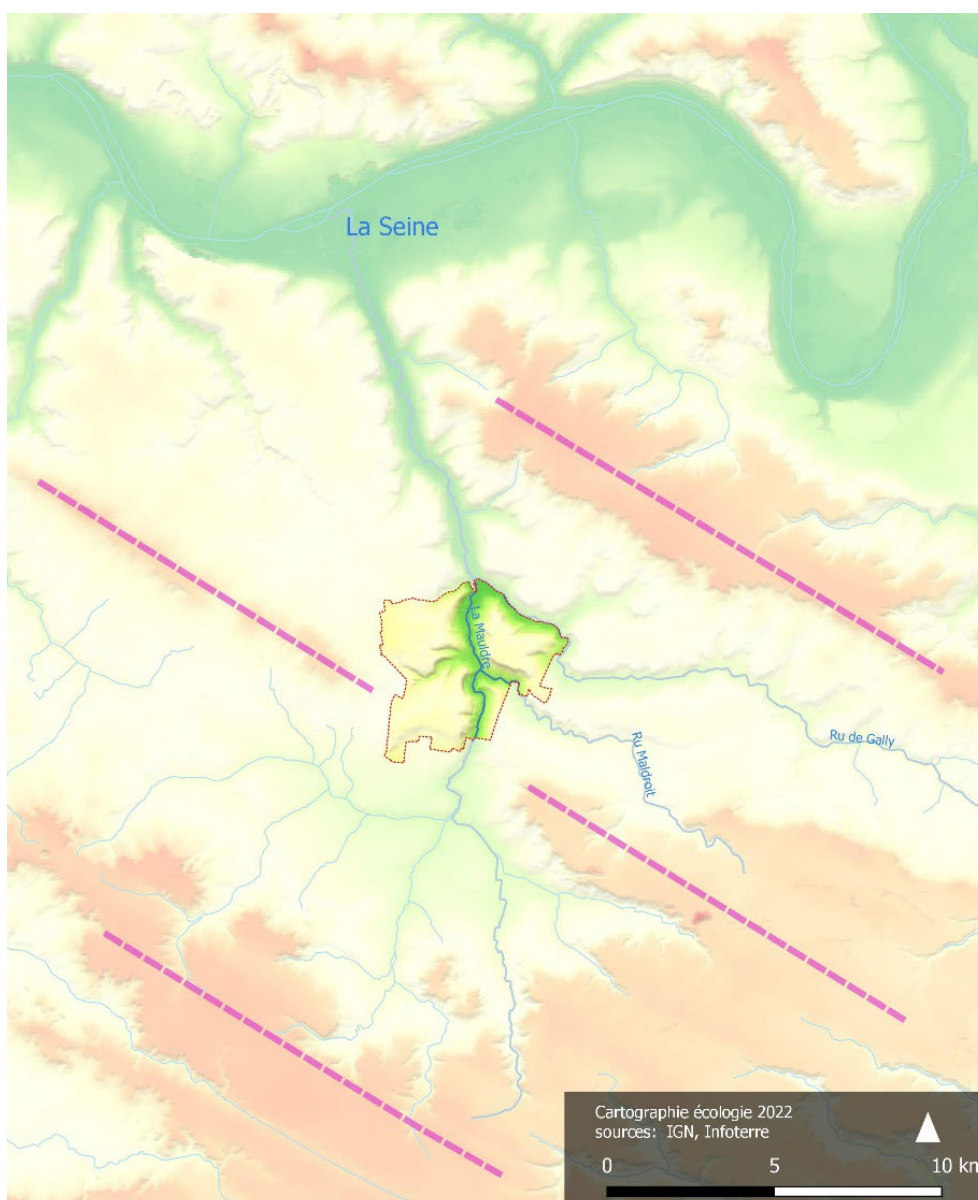


APPROCHE BIOGEOGRAPHIQUE

SITUATION

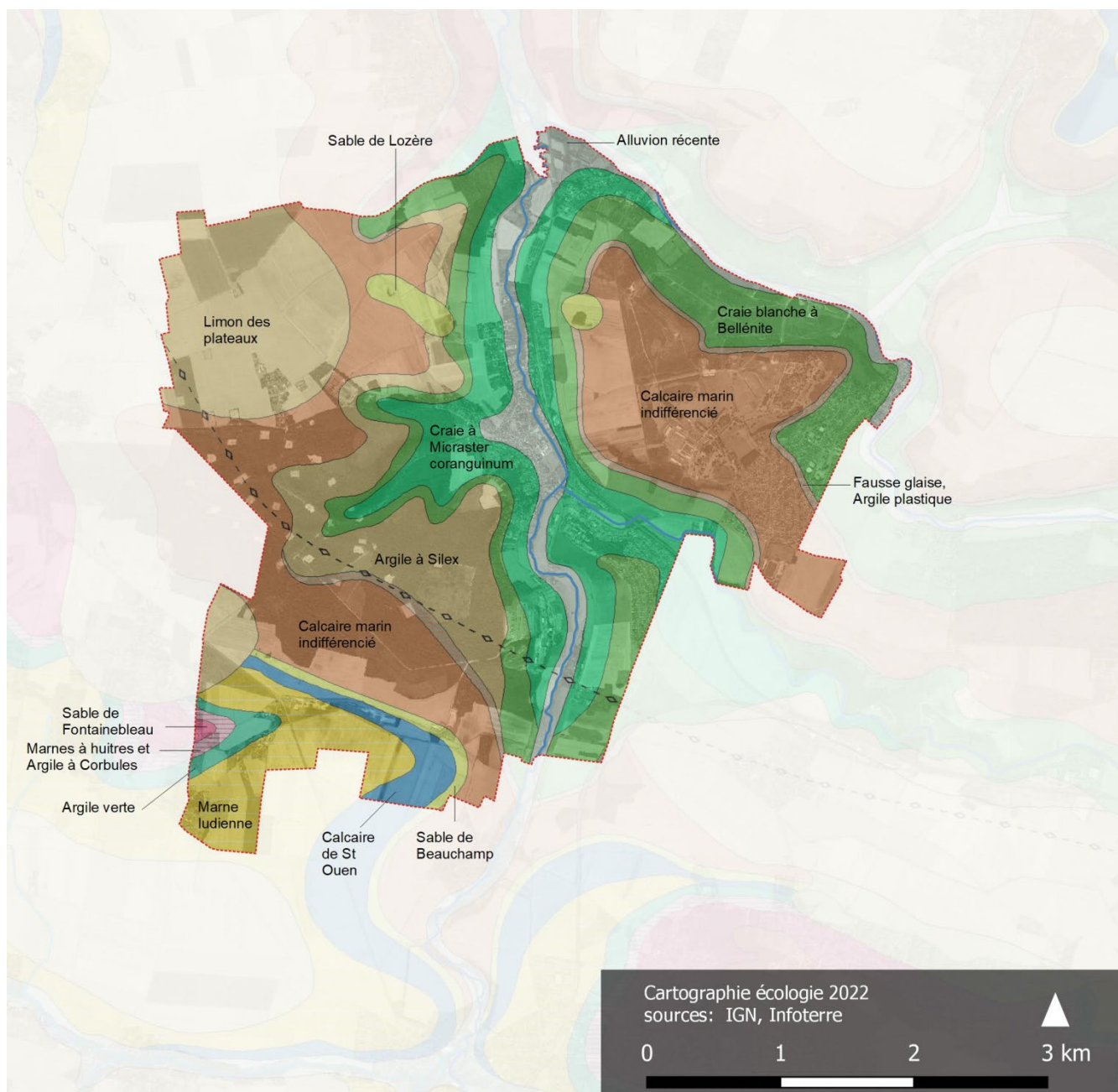
La commune de Beynes représente un territoire d'à peu près 1865 hectares. Son altitude est comprise aux environs de 110 mètres pour le point haut au lieu-dit « La Petite Mare » et 40 mètres à l'exutoire de la vallée, soit un dénivelé de 70 mètres.

D'orientation nord-sud, la Vallée de la Mauldre vient inciser perpendiculairement les reliefs des buttes-témoin stampiennes pour rejoindre la Seine. Le territoire de la commune occupe une position particulière de confluence recevant en rive droite successivement, le ru Maldroit et le ru de Gally. Ces deux cours d'eau s'écoulent de la Plaine de Versailles limitée au nord par le plateau stampien des Alluets-Marly tandis que vers le nord-ouest se développe le plateau cultivé du Mantois.



A la hauteur du territoire de Beynes, l'encaissement de la vallée atteint les calcaires du Lutétien permettant le développement de milieux calcicoles secs et pentus, riches en biodiversité. D'autre part, son orientation nord-sud et sa connexion à la vallée de la Seine en fait un corridor biologique d'importance, hébergeant notamment des espèces d'affinité méridionale comme la laïche de Haller, *Carex halleriana*.

On note aussi au-dessus de la craie du Lutetien, l'apparition d'une formation décarbonatée donnant lieu à des milieux acidophiles de type « landes » relativement originaux pour le tertiaire Parisien. Ils apparaissent aux points culminants de la forêt Beynes avec notamment la présence de la bruyère à balais, *Erica scoparia* (possiblement introduite).



GEOLOGIE ET MILIEUX NATURELS

Avec la vallée de la Mauldre, la diversité géologique du tertiaire parisien se retrouve particulièrement bien exprimée sur le territoire de Beynes. Ces formations sont souvent discriminantes en terme d'occupation du sol et à fortiori des types d'habitats écologiques.

Les formations supérieures du Stampien au Bartonien n'apparaissent qu'en sommet de plateau au sud-est de la commune. D'une manière générale, dans le secteur, les sables de Fontainebleau sont propices à l'installation d'implantations humaines profitant de la ressources en eau notamment la présence de mares soutenues par les argiles vertes. Les Marnes Ludiennes ou les Limons des plateaux du Mantois au nord-ouest sont quant à eux, majoritairement cultivés.

Le Lutétien est dominant sur la commune. Celui-ci commence en partie supérieure avec des Calcaires marins indifférenciés. Cette formation abrite les principaux habitats calcicoles xérophiles : Hêtraie calcicole (*Carpino betuli* – *Fagion sylvaticae*), les faciès d'embuissonnement (*Berberidion vulgaris*), les ourlets (*Geranion sanguinei*) et les quelques pelouses ouvertes restantes (*Mesobromion erecti*). On notera également sur le plateau est, la présence de quelques prairies de fauche (*Arrhenaterion elatioris*). A l'approche des Argiles plastiques sous-jacents, ces pelouses peuvent devenir plus fraîches avec l'apparition notamment de *Lotus maritimus* et en cas de suintement, de la mégaphorbiaie (*Convolvulion sepium*) ou des aulnaies-frênaie de pente (*Alnion incanae*). Plus de la moitié des espèces floristiques patrimoniales recensées sur la commune proviennent de ces milieux considérés comme habitat d'intérêt communautaire.

La formation suivante consiste en Argiles à Silex qui n'affleurent généralement que plus à l'ouest, annonçant le secteur normand où elle prend toute son extension. Il s'agit de formation surmontant la craie et de nature probablement détritique. Une partie de la Forêt domaniale repose sur ses formations acidophiles donnant lieu à la Chênaie à houx (*Quercio robori*) avec l'apparition de clairière à *Epilobium angustifolium* (*Epilobion angustifolii*), des Ourlets à Fougère grand Aigle (*Pteridium aquilinum*) voire à des fragments de landes (*Ulicion minoris*).

Les formations crayeuses sous-jacentes occupent l'ensemble des coteaux avec des occupations du sol très variées. Toutefois elles abritent en rive gauche quelques pelouses calcaires fragmentaires mais intéressantes avec (*Ononis pusilla*, *Linum tenuifolium* ...).

Le fond de vallée comprenant des alluvions récentes, héberge quant à lui des habitats frais à humides fréquemment retrouvés dans ces conditions : pour les formations boisées : Frênaie (*Fraxino excelsioris* – *Quercion robori*), Fourrées humides (*Salici cinereae* – *Viburnion opuli*) ainsi que des prairies le plus souvent pâturées (*Cynosurion cristati*) ou des mégaphorbiaies (*Convolvulion sepium*).

Avec un gabarit varié et des faciès morphologiques intéressants de type radier, le lit mineur de la Mauldre héberge par endroit des herbiers (*Potamion pectinati*) avec la présence signalée de *Zannichellia palustris*.

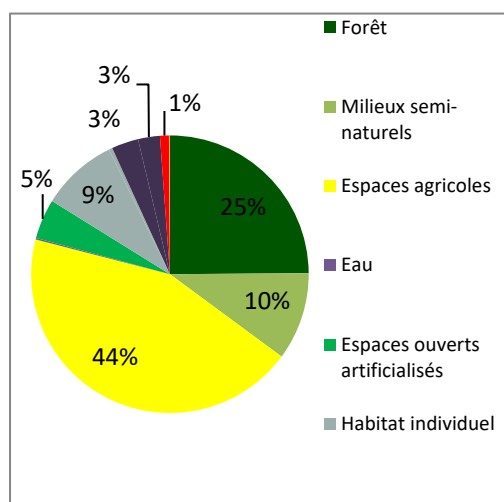


Fragment de pelouse calcaire avec au second plan la vallée de la Mauldre

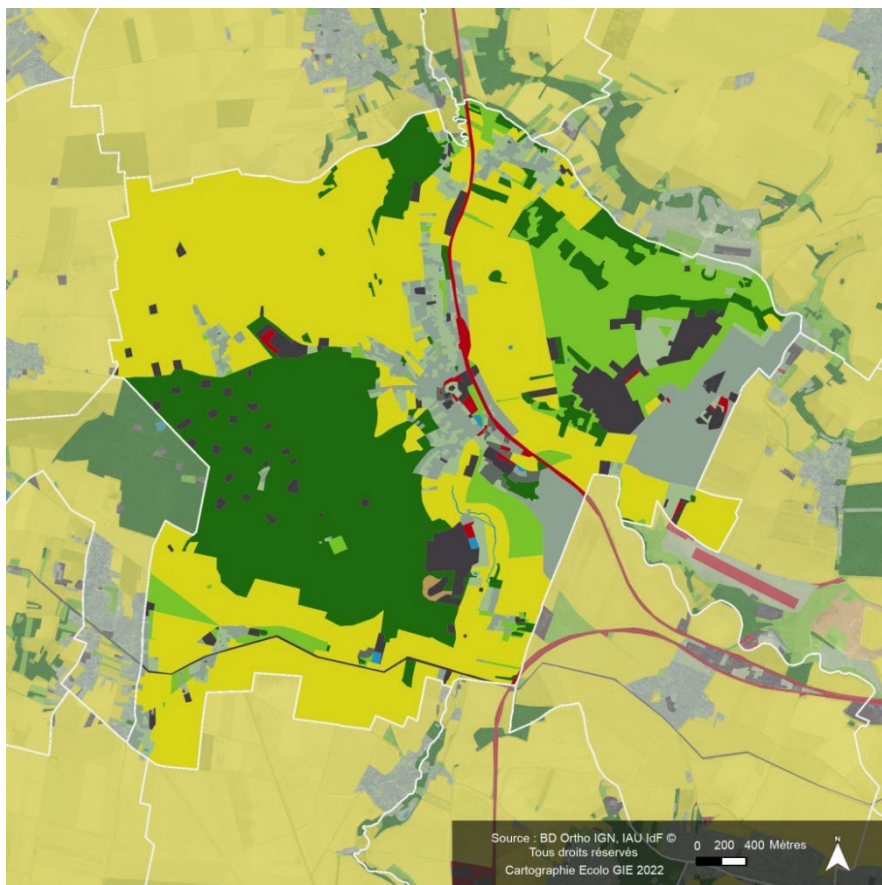
DONNEES GEOGRAPHIQUES

OCCUPATION DU SOL

La commune de Beynes, d’une superficie de près de 1865 hectares, est majoritairement agricole, avec la présence de la forêt de Beynes au sud-ouest, et de la vallée de la Mauldre dans le nord-est de la commune.



Proportion des postes de l'occupation du sol (Ecolo-GIE 2022)



Occupation du sol (Ecolo-GIE 2022 d'après MOS IPR 2017)

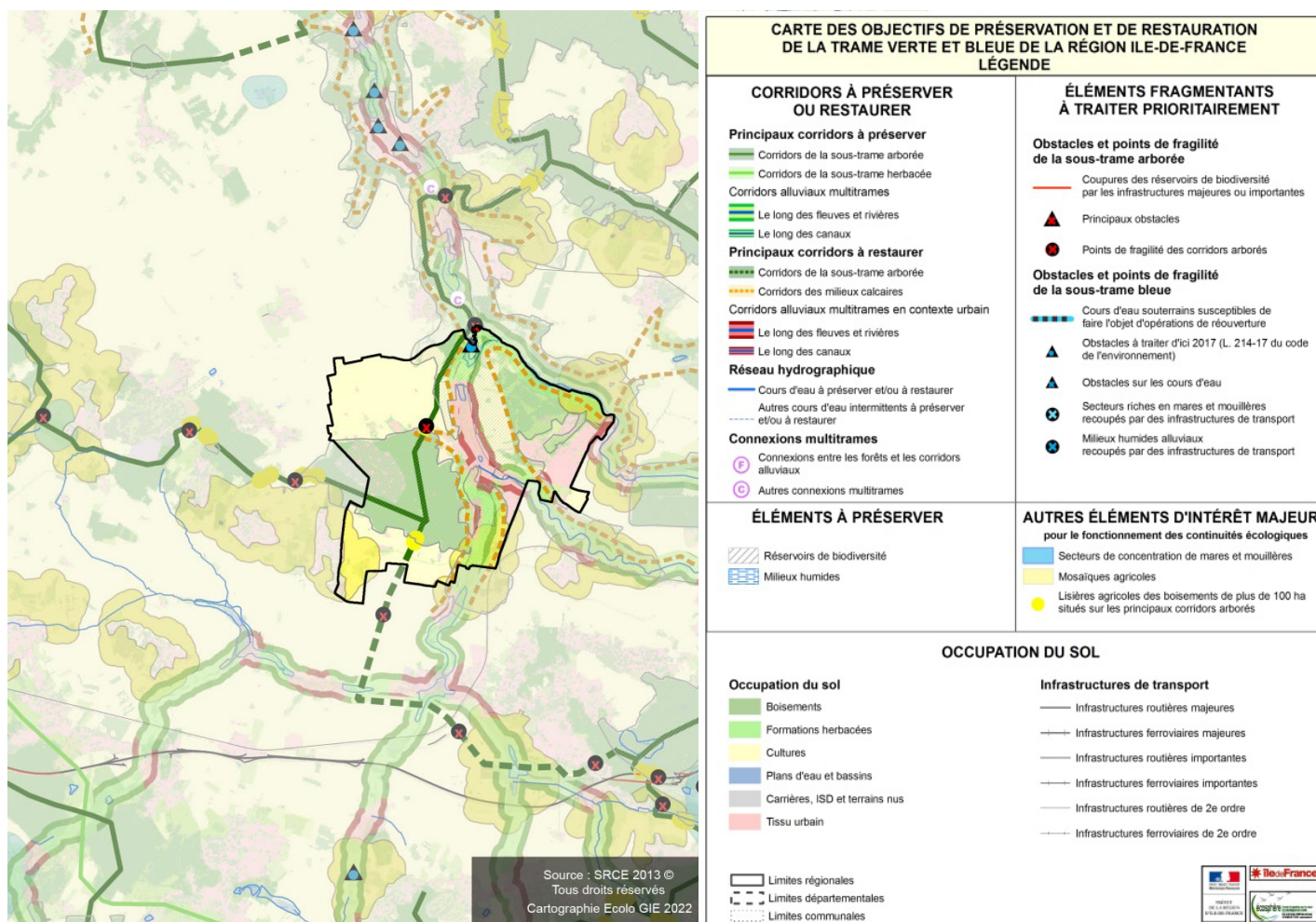
Répartition des postes :

- Le Mode d’Occupation du Sol de l’Institut Paris Région (2017), identifie près de la moitié de la superficie (44%) de la commune comme étant de l’espace agricole.
- Un quart de la commune (25%) est occupé par la forêt de Beynes, qui est également une ZNIEFF de type 2.
- Les espaces ouverts, localisés dans le nord-est de la commune, sont des pelouses calcaires et également une ZNIEFF de type 1.
- Les milieux imperméables (bâti, zone d’activité, etc.) sont localisés dans le centre, à proximité de la RD 191, et en limite est de la commune, et représentent près de 15% de la surface totale.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et le Conseil régional d'Ile-de-France ont adopté le SRCE le 21 octobre 2013 (arrêté préfectoral n°2013294-0001). Etant le garant de la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, il doit pouvoir être en mesure d'identifier les différentes entités qui composent la trame verte et bleue, hiérarchiser les enjeux régionaux de préservation de ces continuités écologiques à l'aide d'un plan d'action stratégique, et enfin proposer des outils adaptés pour les opérations de restauration et préservation des continuités écologiques. Le SRCE est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets des collectivités territoriales, de l'Etat, et qui s'impose à eux dans un contexte de prise en compte. De fait, le SDRIF, les SCoT, PLU, etc. doivent prendre en compte les préconisations du SRCE au cours de leur élaboration ou révision. Pratiquement, il identifie à partir de quatre sous-trames représentant les principaux habitats naturels franciliens (sous-trame boisée, sous-trame herbacée, sous-trame grande culture, sous-trame milieux aquatiques et corridors humides) les réservoirs de biodiversité, les principaux corridors à préserver ou restaurer, ainsi que les obstacles et points de fragilité.

La commune de Beynes est traversée selon un axe nord-sud par un corridor multi trames qui repose sur la vallée de Mauldre et de ses affluents, qui est aussi une ZNIEFF de type II. Les espaces de la vallée sont également identifiés comme un réservoir de biodiversité, et un corridor des milieux calcaire marqué par la présence de pelouses arides. La commune est également concernée par un corridor arboré depuis la forêt des Alluets au nord, jusqu'au plateau du Grand Mantois à l'ouest, en passant par la forêt de Beynes. La commune de Beynes est directement concernée par les prescriptions du SRCE régional, elle occupe une position centrale non négligeable.



ZONAGES REGLEMENTAIRES

NATURA 2000

Il n'y a aucun site Natura 2000 sur la commune de Beynes ni à proximité.

Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale du Massif de Rambouillet et zones humides proches (FR1112011), situé à un peu moins de 10 km au sud de la commune.

Le massif de Rambouillet est un espace NATURA 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis avril 2006. La ZPS recouvre 22 000 hectares avec près de 14 000 hectares de forêt domaniale, réparti sur les départements des Yvelines (96%) et de l'Essonne (4%). Historiquement, le massif de Rambouillet appartenait à un espace plus vaste qui englobait la forêt de l'Yveline et le massif de Fontainebleau. Une partie du massif de Rambouillet actuel se trouve dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le massif est traversé par 7 cours d'eau qui ont participé au façonnage du plateau, il y a également tout un réseau hydraulique historique, élaboré par Louis XIV, qui vient alimenter les jardins du Château de Versailles.

La richesse biologique est élevée en raison de la diversité des habitats présents (zones humides, landes, forêt caducifoliée (80%), etc.). Le site est remarquable par la variété de l'avifaune figurant à l'annexe I de la Directive 79/409/CEE, dite Directive Oiseau : le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le Héron pourpre (*Ardea purpurea*), le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), la Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*), la Guifette noire (*Chlidonias niger*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), le Pic Mar (*Dendrocopos*

medius), le Pic Noir (*Dryocopus martius*), la Grande aigrette (*Egretta alba*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), l'Echasse blanche (*Himantopus himantopus*), le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), le Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), le Milan noir (*Milvus migrans*), le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*), l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*) et la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*).

ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

Il n'y a aucun Arrêté de Protection de Biotope sur la zone d'étude ou à proximité.

L'APB le plus proche est celui du Bout du monde (FR3800005) situé sur la commune d'Épône. Situé en bord de Seine, ce site de 48 hectares, est une ancienne carrière pourvue d'une large zone humide, dont le niveau d'eau fluctue, avec des zones plus sèches. Une centaine d'espèces d'oiseaux fréquentent ce site dont le Bruant des roseaux et la Locustelle tachetée. On y retrouve également des espèces de flore très rares comme la Cuscute d'Europe ou encore la Renoncule à petites fleurs.

Ce site est un écosystème remarquable, le département des Yvelines a mis en place un entretien des milieux afin de limiter les impacts sur les espèces présentes par la fermeture des habitats.

RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET REGIONALE (RNR)

Il n'y a aucune Réserve Naturelle sur le domaine, la plus proche est une Réserve Naturelle Nationale : Étang de Saint-Quentin en Yvelines (FR3600080), qui est aussi une zone Natura 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis février 1988. L'Étang se situe dans le département des Yvelines (78) et a une superficie de 96 hectares. Créé au XVIIème siècle afin d'alimenter en eau les fontaines du Château de Versailles depuis notamment le massif de Rambouillet, l'étang est aujourd'hui un refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs qui présentent un fort potentiel écologique. Ces zones sont définies à la suite d'inventaires naturalistes nationaux et exhaustifs, validés par le MNHN et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui mettent en avant la présence d'espèces remarquables selon plusieurs critères tels que la rareté, le degré de menace, le statut de protection, l'endémisme, etc. Les ZNIEFF constituent un moyen de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, qui s'appuie sur une bonne connaissance du territoire. Elles représentent un outil d'aide à la décision dans le cadre d'aménagement du territoire et de création de réserves naturelles.

Il en existe deux types :

- Les ZNIEFF de type I : il s'agit en général de sites de petites superficies, constitués d'espaces homogènes et qui abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant. Le secteur peut également représenter un grand intérêt fonctionnel, mais ce critère seul ne peut suffire à définir une ZNIEFF.
- Les ZNIEFF de type II : il s'agit principalement de grands ensembles naturels (boisements, vallées, plateau, etc.) offrant de grandes potentialités en termes de biodiversité et de cohérence écologique et paysagère. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

La commune de Beynes comprend sept ZNIEFF (cinq de type I et deux de type II). Une autre ZNIEFF de type II et deux de type I sont situées à moins de 1km de la commune.

La plus grande ZNIEFF de type I présente sur la commune est le Terrain militaire de Frileuse (ru de Gally) – FR110001380. Ce site de plus de 235 hectares se situe sur les communes de Beynes et Crespières, dans le département des Yvelines. Il se compose principalement de pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (Code Corine 34.32). Les pelouses relictuelles situées au nord de la route de la Maladrerie sont fortement envahies par la fruticée, celles de l'intérieur du camp militaire paraissent en meilleur état de conservation. Au début des années 2000, 7 espèces de rhopalocères patrimoniales ont été recensées.

Coteau de Beinette – FR110001379, est une ZNIEFF de type I de plus de 15 hectares située sur la commune de Beynes. Ce site concerne les reliquats de pelouses en mosaïque avec la fruticée, sans les espaces de chênaie-charmaie. Le principal habitat est « pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides » (Code Corine 34.32), il est représenté par des pelouses à *Bromus erectus* et *Brachypodium pinnatum*, qui sont en voie de fermeture. La plupart des pelouses relictuelles sont progressivement envahies par la fruticée (*Laburnum anagyroides*). Ce site est considéré comme d'intérêt au moins départemental pour les Hyménoptères Apoïdes et Sphecoides : (présence d'*Anthophora retusa*, abeille assez rare), de nombreuses autres espèces nidifient notamment sur le talus du chemin qui sépare le coteau du plateau sur la commune de Beynes.

Le site Côte de Beynes – FR110001382, est une ZNIEFF de type I de plus de 9ha situé sur la commune de Beynes. Ce coteau, exposé sud, est probablement le plus thermo-xérophile de tous ceux présents dans la vallée de la Mauldre. Les pelouses calcicoles sont progressivement envahies par le Cytise et la fruticée. Elles conservent cependant des stations remarquables de *Carex haleriana* (peut-être la seule station de la vallée de la Mauldre) et d'*Ophrys fuciflora*. Par ailleurs, elles abritent une importante population de *Polyommatus bellargus* (Azuré bleu-céleste) vivant aux dépens d'*Hipocrepis comosa*. La principale menace est la fermeture du milieu. Site intéressant pour les hyménoptères, avec notamment la présence d'*Anthophora retusa* (abeille assez rare) et du Bourdon forestier (*Bombus sylvarum*, protégée en ÎdF).

Le site Pelouse au nord de la maison forestière de Saint-Hubert – FR110001386, est une ZNIEFF de type I de près de 4ha située sur la commune de Beynes. Ce site englobe une zone de clairières, avec une pelouse sablo-calcicole située dans la forêt de Beynes. L'intérêt de ce site repose sur la présence d'une station de *Gentiana cruciata* et de Bruyère à balai. Néanmoins, la fermeture du milieu par les arbustes menace cette station de *Gentiana cruciata*.

Le site Pelouses au pied de l'aérodrome de Beynes-Thiverval - FR110020335, est une ZNIEFF de type 1 de plus de 31 hectares à cheval sur les communes de Beynes et de Thiverval-Grignon. Le site repose sur la présence de pelouses et fruticées calcicoles, ainsi qu'une pinède sylvestre en mosaïque avec des reliquats de pelouses. Le principal intérêt de cette ZNIEFF est la présence de pelouses relictuelles en voie de fermeture. Divers espaces connaissent une banalisation de la végétation du fait de remblais et dépôts terreux. Les pelouses ont cependant conservé au moins une espèce végétale déterminante (*Ophrys fuciflora*), et une population de *Polyommatus bellargus*.

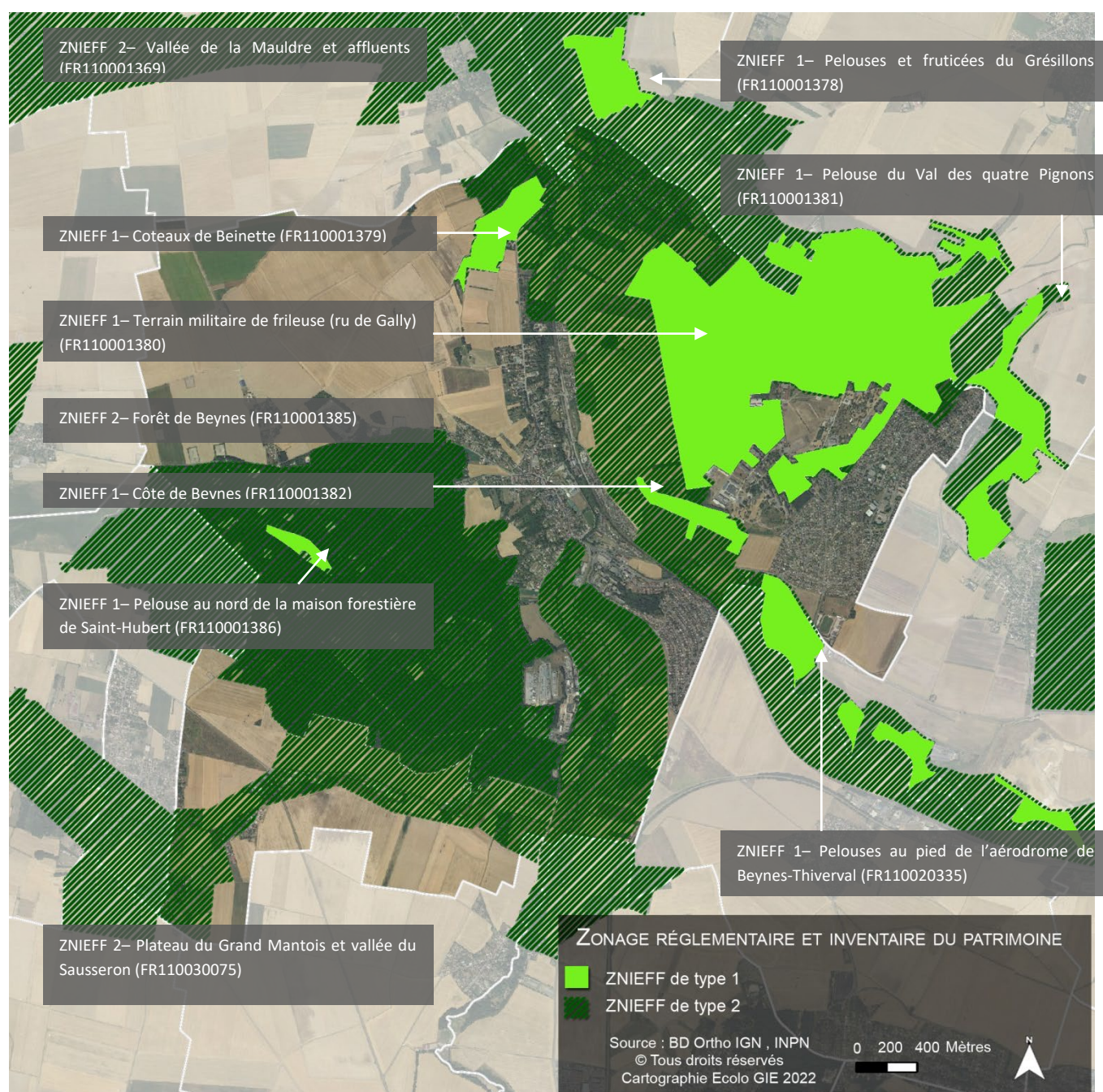
La Vallée de la Mauldre et affluents - FR110001369, est une ZNIEFF de type II de plus de 1695 hectares répartie sur 12 communes des Yvelines. Ce vaste site englobe la vallée de la Mauldre et ses affluents, qui inclut 12 zones de type I. Le principal intérêt de cet ensemble naturel est la présence de coteaux avec des pelouses calcicoles ou marnicoles, abritant l'essentiel des espèces déterminantes (au nombre de 32). Cet habitat remarquable est toutefois menacé par l'envahissement progressif de la fruticée. La ZNIEFF abrite des carrières de calcaires servant de gîtes notamment hivernaux à des populations de chauves-souris remarquables, c'est probablement là son intérêt faunistique prépondérant (avec les populations de lépidoptères). Cette vallée a conservé un caractère relativement naturel avec de l'élevage bovin et équin (superficie en pâtures mésophiles non négligeable).

et quelques parcelles de céréales ainsi que différents boisements calcicoles. Toutefois, cette vallée est en voie d'urbanisation résidentielle (lotissements et infrastructures connexes).

La Forêt de Beynes – FR110001385, est une ZNIEFF de type II de plus de 455 hectares à cheval sur les communes de Beynes et Saulx-Marchais dans le département des Yvelines. Ce boisement est constitué de chênaie-charmaie et chênaie acidiphiles. Il est traversé par un vallon assez encaissé où se situe un coteau calcaire comportant des fruticées et des pelouses calcicoles qui abritent l'essentiel des espèces végétales déterminantes. Ailleurs, les chênaies paraissent assez banales et sont en maints endroits altérées par les installations de Gaz de France. Les quelques recherches entreprises en juin 2003 n'ont pas permis de découvrir d'espèces déterminantes. En dehors de la ZNIEFF de type I, seul le Blaireau est signalé. On peut considérer comme probable la présence d'autres mammifères tels que l'Hermine ou divers Chiroptères.

A proximité immédiate :

En limite sud-ouest de la commune, le Plateau du Grand Mantois et vallée du Sausseron - FR110030075, est une vaste ZNIEFF de type II de plus de 8770 hectares située sur 22 communes du département des Yvelines. Elle résulte du regroupement de deux ZNIEFF de type II connues pour la présence et nidification de la chouette chevêche. Cette vaste zone recouvre une partie du plateau agricole qui s'étend entre Tilly et Auteuil et se connecte par le sud au niveau de Richebourg avec la vallée du Sausseron. Elle renferme l'une des plus importantes populations de la Chevêche d'Athéna en Ile-de-France. Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), autre espèce menacée liée aux agrosystèmes niche régulièrement sur ce secteur du Mantois. Sur la commune d'Orvilliers, la présence de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) a été mise en évidence en 2011. A Flexanville, une station du rare Orchis bouffon (*Anacamptis morio*) a été découverte sur les franges d'une jachère. On mentionnera également la présence de plusieurs mares de plein champs. L'existence de nombreux boqueteaux et remises boisées disséminés au sein de la matrice agricole permet d'observer également des espèces aux mœurs forestières comme la Martre des pins et le Blaireau présents en petites populations isolées ou encore le Cerf élaphe qui fréquente les zones de grandes cultures du printemps jusqu'en fin d'été. Enfin, le Loir (*Glis glis*) a fait l'objet d'une observation fugace dans un nichoir à chouette chevêche sur la commune de Boisssets.

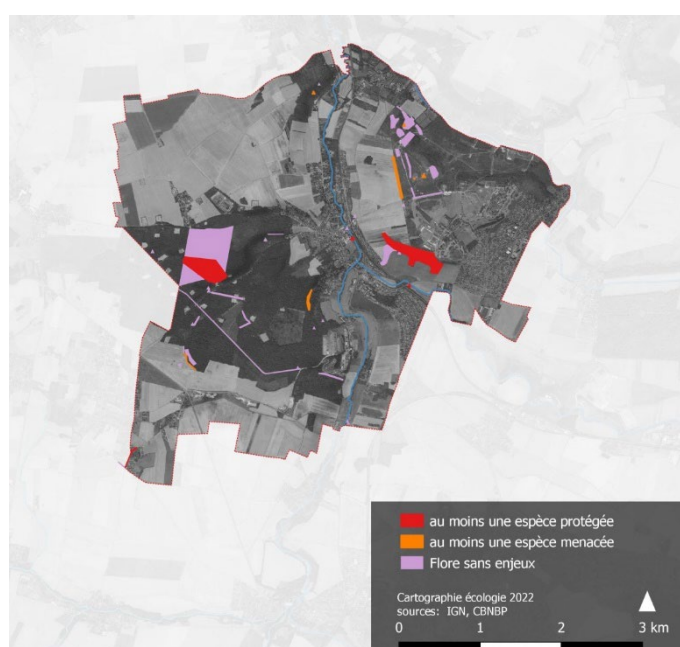
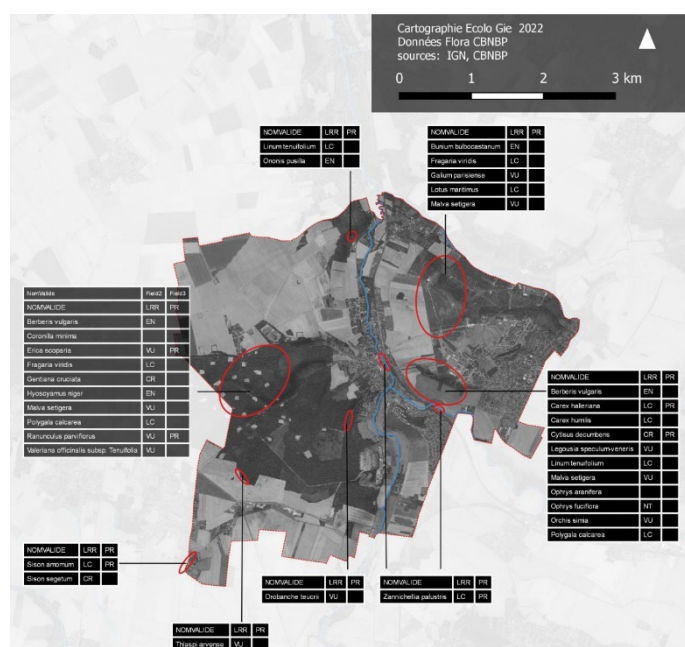


Synthèse des zonages réglementaires

ZONES D'ALERTE FLORE DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP)

Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) a mis à disposition une couche d'information géographique, « Carte d'alerte du CBNBP », qui a vocation à alerter l'utilisateur sur l'existence de données d'inventaire révélant la présence d'enjeux flore ou végétation dans un secteur particulier.

Trois grands sites majeurs contribuent à la flore patrimoniale : la forêt domaniale dans sa partie nord-ouest, la côte de Beynes et le Mort-bois au-dessus du camp de Frileuse. 6 autres sites plus modestes complètent cet apport : deux sites en coteau sur la rive gauche de la Mauldre, deux autres au sud-ouest de la commune et les deux derniers doivent concerner les habitats en rivière sur la Mauldre et le Maldroit.



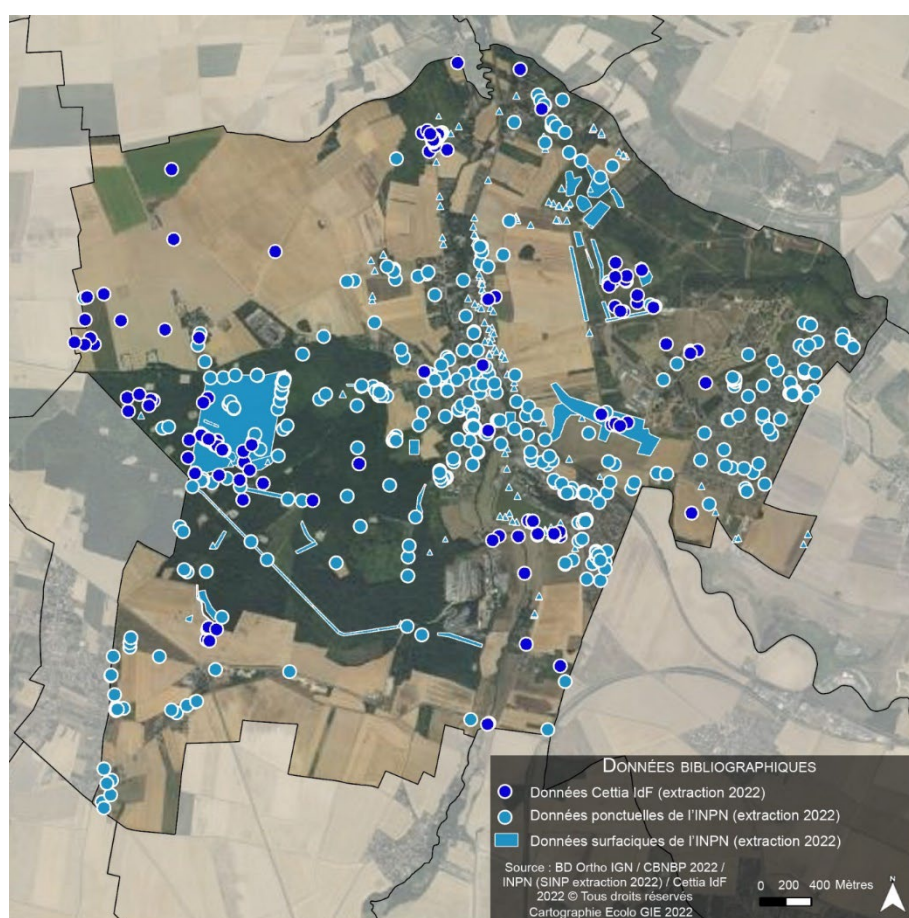
DONNEES NATURALISTES

DONNEES CETTIA IdF

Une demande d'extraction de la base de données Cettia IdF, a été faite auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). La base francilienne CETTIA mentionne 655 données de flore et de faune correspondant 296 espèces : 116 plantes, 1 odonate, 18 orthoptères, 1 mantoptère, 58 lépidoptères, 11 autres insectes, 28 autres invertébrés, 2 reptiles, 53 oiseaux et 8 mammifères terrestres. Les observations sont post 2001.

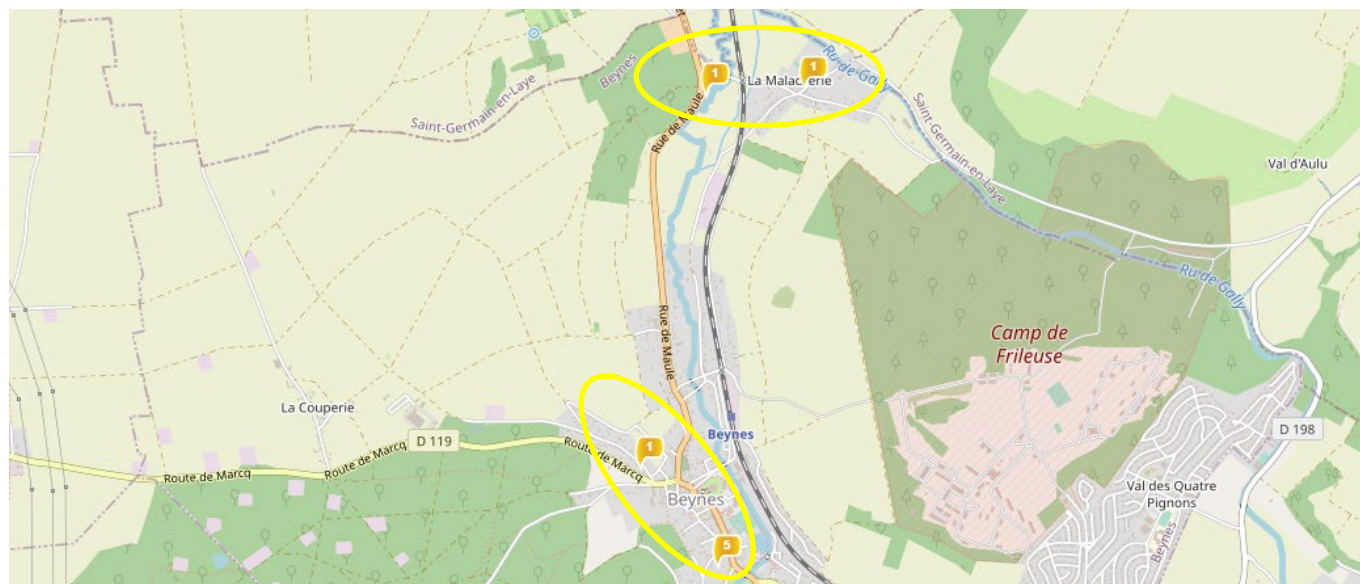
DONNEES DE L'INPN

La base du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) de l'Institut National du Patrimoine Naturel intègre une grande partie des données Flora du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), et Cettia. Les 11615 données de l'INPN présentent sur la commune de Beynes concernant 1205 espèces de flore et de faune. Les données couvrent un pas de temps allant de 1946 à 2020.



AUTRES SOURCES DE DONNEES

- Enquête nationale Ecureuil roux MNHN. Plusieurs Écureuil roux sont cités de cette base de données sur la commune de Beynes depuis 2011.



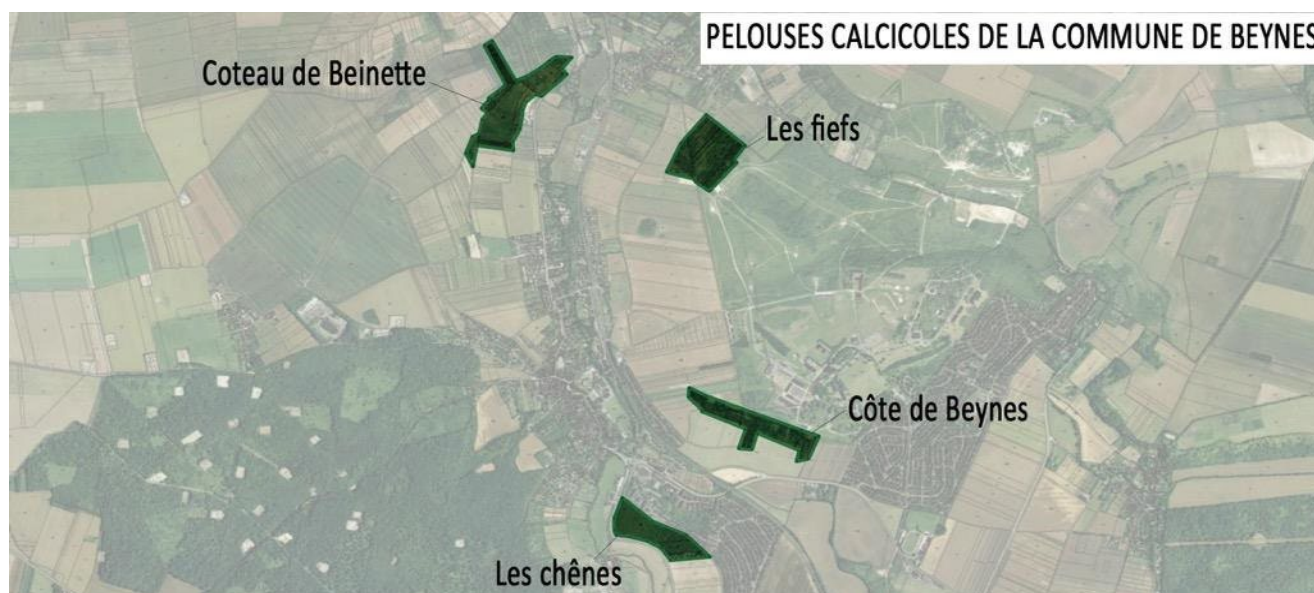
- Base de données Faune Île-de-France (<https://www.faune-iledefrance.org/>)

La base de données Faune IdF est un outil Visionature développé avec la collaboration du réseau LPO. Cet outil est destiné à toute personne souhaitant partager ses données, et améliorer la connaissance et la protection de la faune. Les données naturalistes concernent tous les taxons. En attente d'une acquisition des données pour pouvoir les localiser avec précision, seules les données à l'échelle communale ont pu être consultées. **Ces données ont été ajoutées au portrait.**

- Projet de déclassement de 3 secteurs de la commune de Beynes situés en EBC, juin 2019

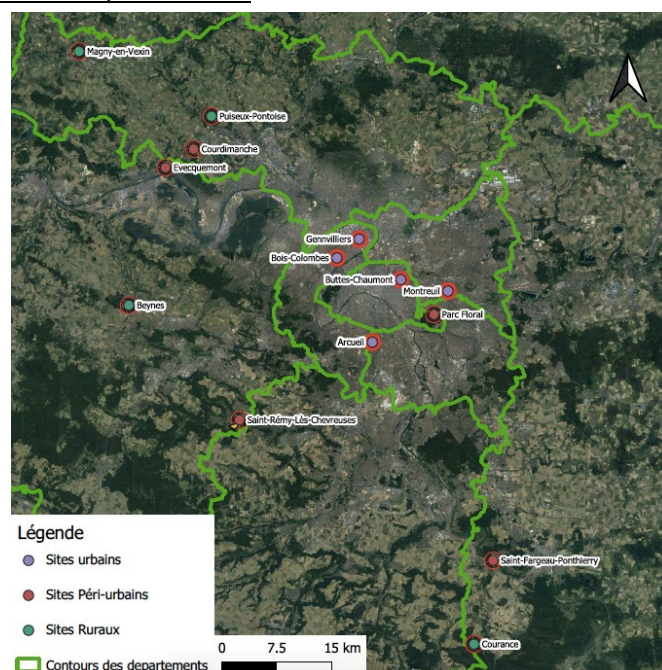
Cette note argumentaire fait état de 4 sites de pelouses calcicoles présents sur la commune de Beynes, dont 3 sont classés en EBC ce qui exclut tout entretien du site. Les pelouses présentes sont donc vouées à se fermer naturellement sans intervention anthropique. « Cette classification empêche tout projet de réouverture de ces milieux pour leur redonner leur qualité écologique intrinsèque. Il s'agit du coteau de Beinette, de la Fontaine des Fiefs et de la Côte de Beynes. Le secteur des Chênes n'est pas classé en EBC. »

Il n'est pas fait mention de données naturalistes. Seules les fiches descriptives des ZNIEFF sont reprises.



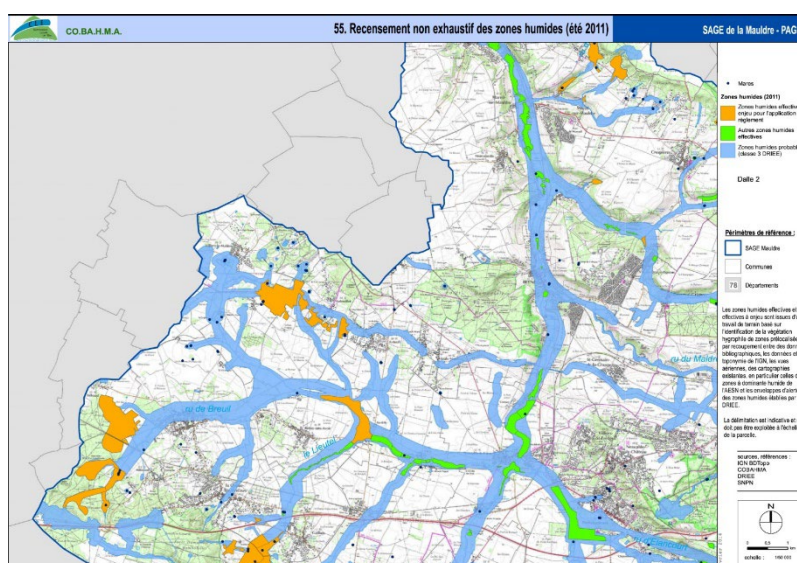
- BeeOmonitoring et Lépinoc sur le site de Storengy (Beynes), Beeodiversity & Noe 2021

Le site de stockage « Storengy » situé à Beynes, a été inventorié dans le cadre d'une étude sur les polluants industriels et agricoles via l'activité des abeilles, et avec le programme de suivi automatisé des papillons de nuits LépiNoc. Ce site est le plus ancien stockage souterrain développé en France, c'est un stockage en nappe aquifère situé à une vingtaine de km à l'ouest de Versailles. **Un relevé d'espèces de papillons est associé à cette étude. Il sera intégré au portrait.**



- SAGE de la Mauldre

Dans le cadre du SAGE de la Mauldre, le Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (COBAHMA) a établi un atlas cartographique. Parmi ces cartes nous retrouvons des données notamment sur les zones humides, recensées à l'échelle du bassin versant. La commune de Beynes est également concernée par 2 PPRI : le PPRI du ru de Gally, approuvé le 24 juillet 2013, et le PPRI de la Vallée de la Mauldre, approuvé le 18 septembre 2006. **Il ne figure pas de données naturalistes.**

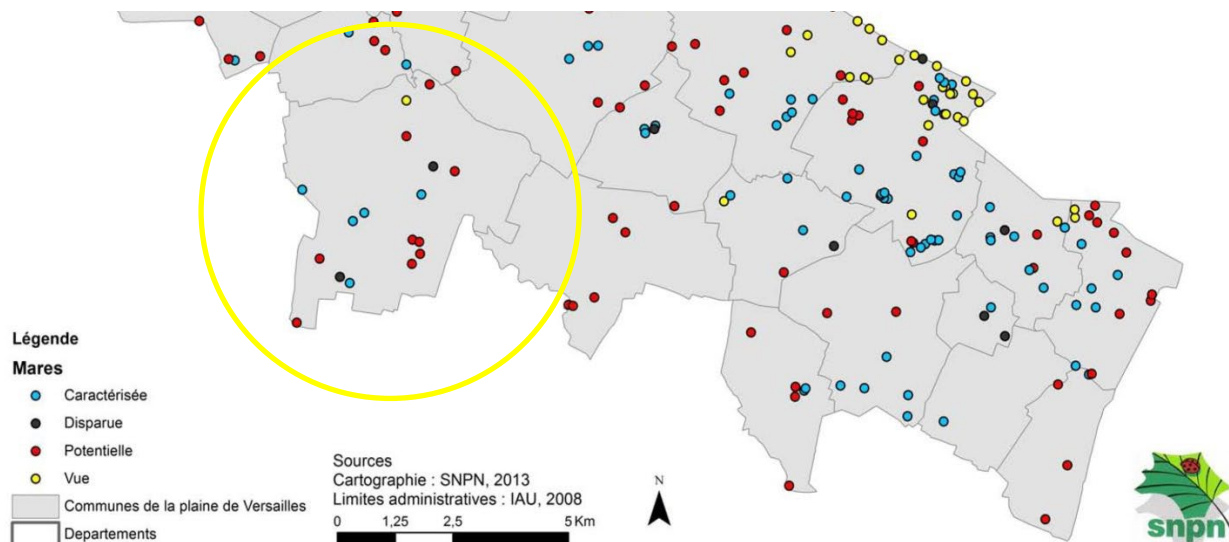


- Suivi piscicole des rivières du bassin Seine-Normandie – Lot 25 : DTR IdF (Hydrosphère, 2019)

Le suivi fait mention du peuplement piscicole présent dans la Mauldre à Beynes. **Les données ont été ajoutées au portrait.**

- Inventaire des mares de la plaine de Versailles, APPVPA 2013 / Programme « si les mares m'étaient comptées » SNPN

Dans le cadre d'un stage à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA), 137 mares ont pu être caractérisées. 17 mares ont été notées sur la commune de Beynes. La mise à jour de l'inventaire des mares d'Île-de-France en 2019 a permis d'affiner la caractérisation des mares. Ainsi sur les 17 mares répertoriées, 5 sont caractérisées (ayant fait l'objet d'une description détaillée), 2 ont disparue (comblées / asséchées), 6 ont un statut « vue » (non caractérisée), et 4 sont potentielles (non visitées, répertoriées d'après carte IGN). **Il n'y a pas de données naturalistes associées.**



Localisation des mares de la Plaine de Versailles (APPVPA 2013)



Si les mares m'étaient comptées...

Inventaire des mares d'Île-de-France

Identifiant

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

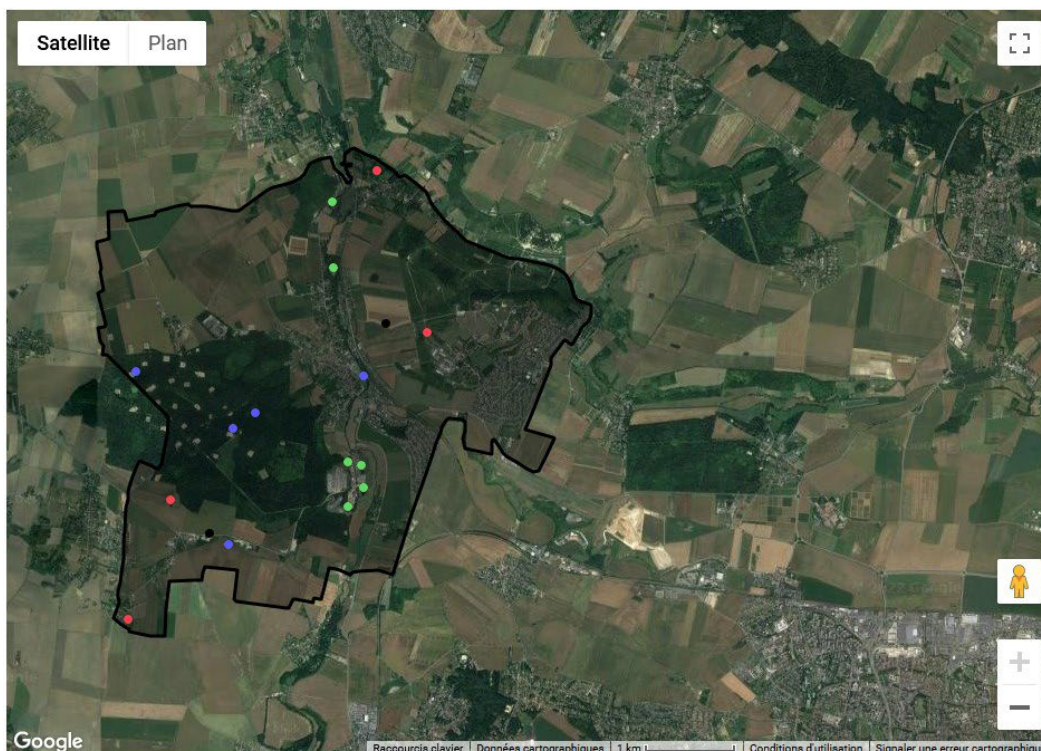
[Demande d'identifiant](#)



Affichage
Carte des mares

Localité
78 : Yvelines
BEYNES
Mare

Statut des mares
Potentielle
Disparue
Vue
Caractérisée



Mise à jour de l'inventaire des mares d'Île-de-France (SNPN 2019)

- Aménagement forestier de la forêt domaniale de Beynes (ONF, 2012-2031)

Ce document présente les aménagements à mener sur 20 ans dans la forêt de Beynes. Les seules données naturalistes concernent la présence de gibier : Chevreuil (*Capreolus capreolus*) et Sanglier (*Sus scrofa*) ; ainsi que la présence dans la forêt de deux papillons : Demi-deuil (*Melanargia galathea*) et Grand nacré (*Speyeria aglaja*), ainsi que le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). Il ne figure pas de date d'inventaire, ni de localisation précise. **Les espèces seront intégrées au portrait.**

- Inventaire National du Patrimoine Géologique – Gisement lutétien de la ferme de l'Orme à Beynes

Fiche descriptive du site. **Aucune donnée naturaliste.**

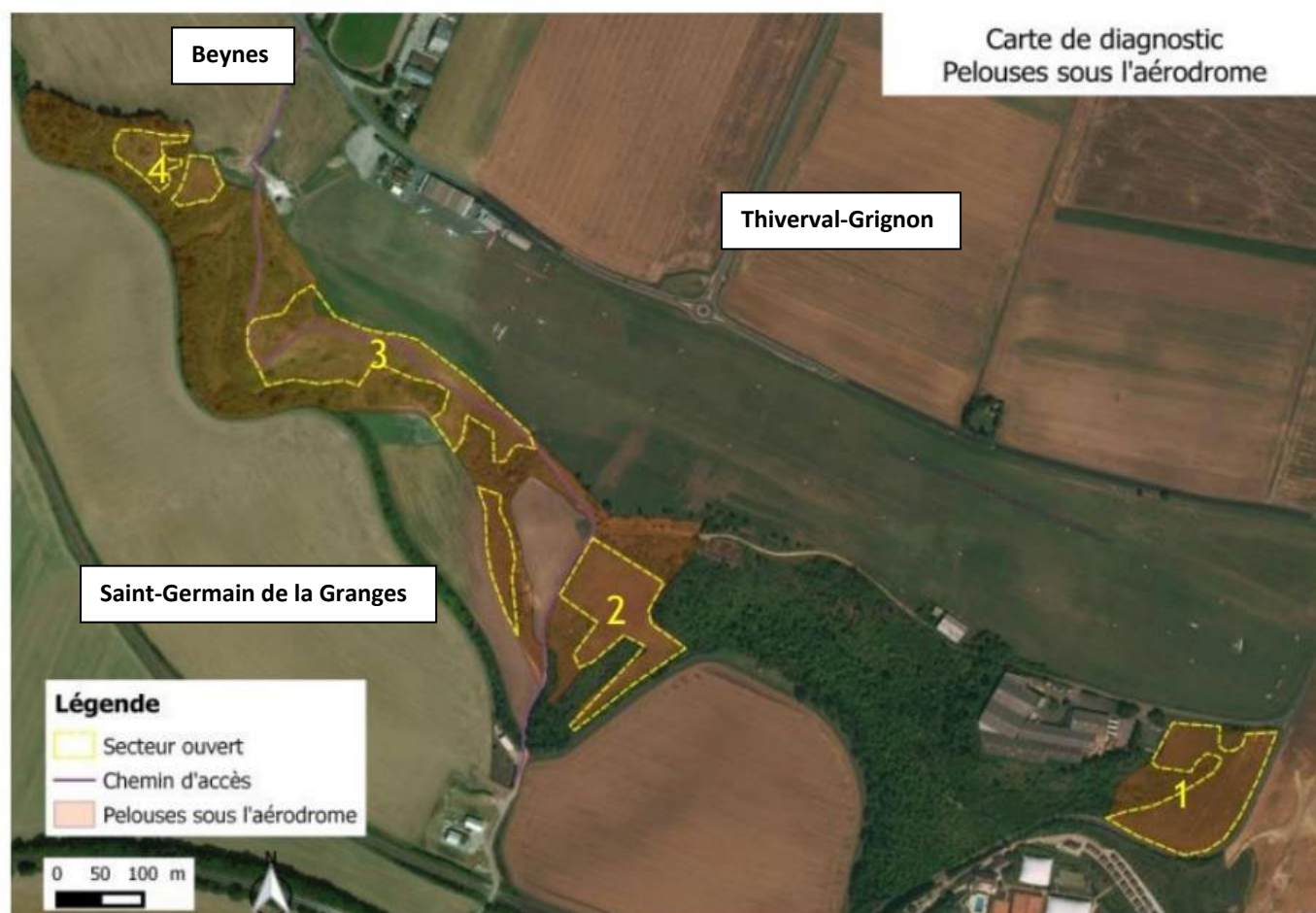
- Fiche de qualité station des eaux de surface (Agence de l'Eau Seine Normandie, 2022)

La fiche de deux stations ont été fournies : la Mauldre à Beynes (code station : 03168995) et le ru Maldroit à Beynes (code station : 03168890).

Aucune donnée naturaliste n'est présente au sein des fiches.

- Pelouses calcicoles (Plaine de Versailles, 2021)

3 pelouses calcicoles de la Plaine de Versailles ont été prospectées afin d'évaluer l'état de conservation des milieux, et caractériser la biodiversité présente. Un site se trouve en limite géographique de la commune de Beynes : l'aérodrome de Thiverval-Grignon. Le protocole STREF a été mis en place, ainsi qu'un inventaire orthoptère. **Les données naturalistes ont été prises en compte dans le portrait.**



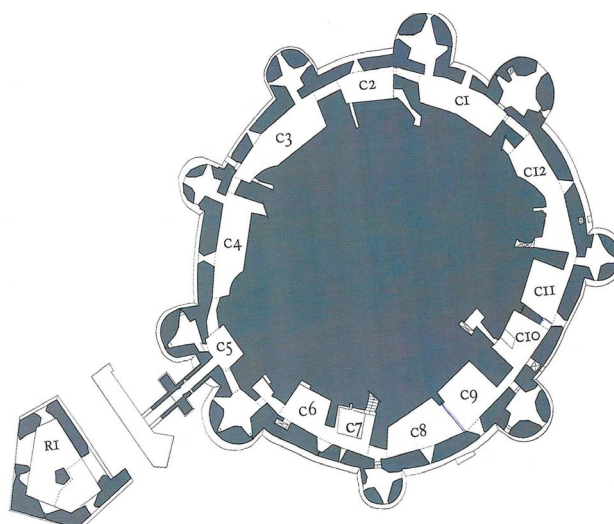
- Délimitation de zone humide pédologique et botanique, et inventaire faune flore – Mairie de Beynes – Beynes (78), TAUW, 2019

Dans le cadre du programme de construction d'une nouvelle salle des fêtes sur la commune de Beynes (78), une étude naturaliste a été menée, complétée par des données communales de la LPO datant de 2013 à 2019. **Les données ont été ajoutées au portrait.**



- Suivi chiroptères au château Beynes, Atena 78, 2018/2022

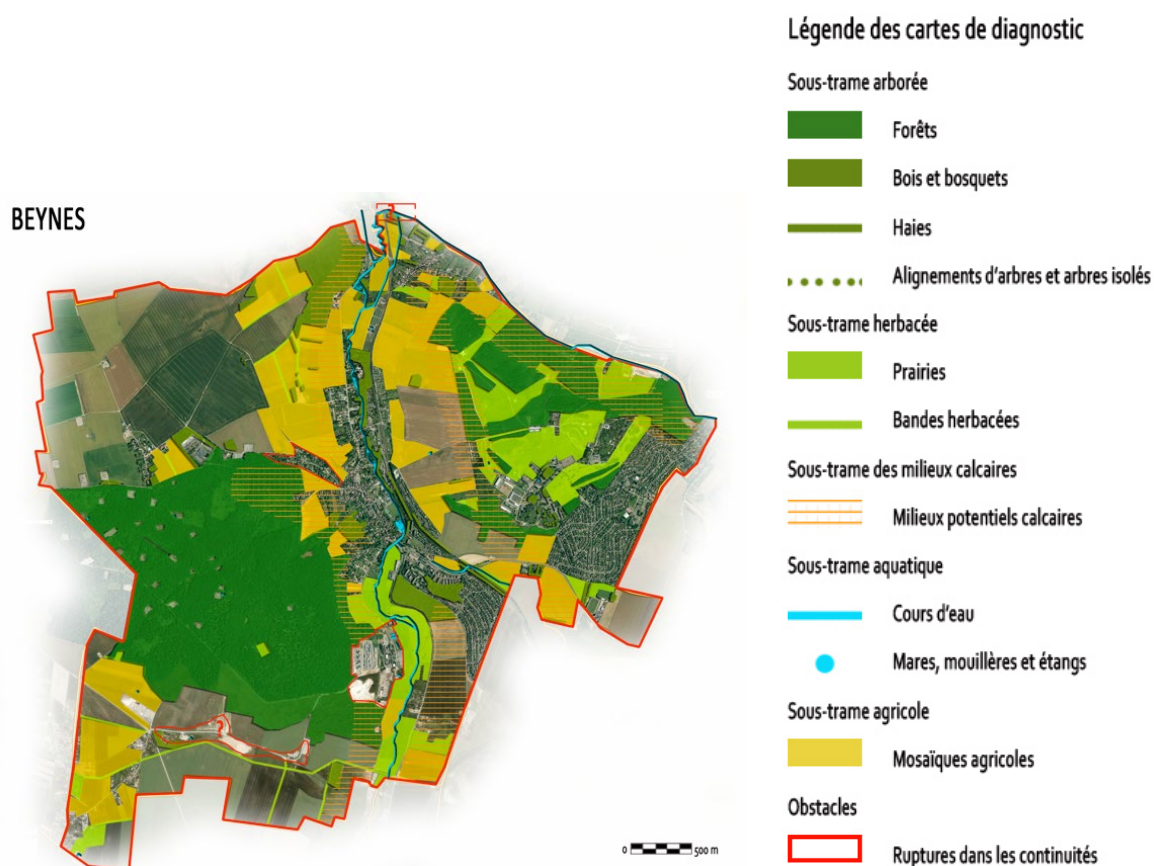
Le château de Beynes fait l'objet d'un suivi régulier pour ses populations connues de chauves-souris depuis 2018. ATENA 78 est la structure en charge. La synthèse des investigations jusqu'à l'hiver 2021/2022 nous a été communiqué. **Les données ont été ajoutées au portrait.**



Cartographie du niveau bas du château et du système de casemates en enfilade (ATENA 78, 2020)

- Restauration et valorisation pédagogique des trames vertes, des espaces biologiques remarquables et des espaces en friche, APPVPA 2020

Évaluation de trames vertes et bleues du territoire de Beynes, avec prescriptions d'orientations à l'échelle communale. **Il n'y a pas de données naturalistes.**



- Intégration du Groupe d'Intervention sur Puits (GIP) et du site Storengy de Beynes à la Trame verte et bleue, Engie Lab, 2020

35 points d'écoute ont été réalisés sur ces deux sites. **Les données naturalistes ont été ajoutées au portrait.**



Localisation des 2 sites étudiés Beynes (gauche), GIP (droite) (Engie Lab, 2020)

BIODIVERSITE SUR LA ZONE D'ETUDE

(Sur la base des données bibliographiques)

FLORE ET HABITATS

METHODE

Les exports de la base de données Flora du CBNBP compte 3669 données réparties entre 1895 et 2020.

HABITATS

Le CBNBP (Conservatoire Botanique du Bassin Parisien) a entrepris depuis 2004 une cartographie des végétations naturelles et semi-naturelles d'Ile de France. Cette cartographie repose sur une typologie phytosociologique : « Prodrome des végétations de France » (BARDAT J. et al, 2004). Suivant les investigations de terrain celle-ci peut atteindre différent degré de précision soit le niveau de la classe, de l'ordre ou l'alliance d'un point de vu phytosociologique. Cette typologie est également transcrite selon les différentes typologies européennes : Corine Biotope, Eunis et N2000 pour les habitats éligibles.

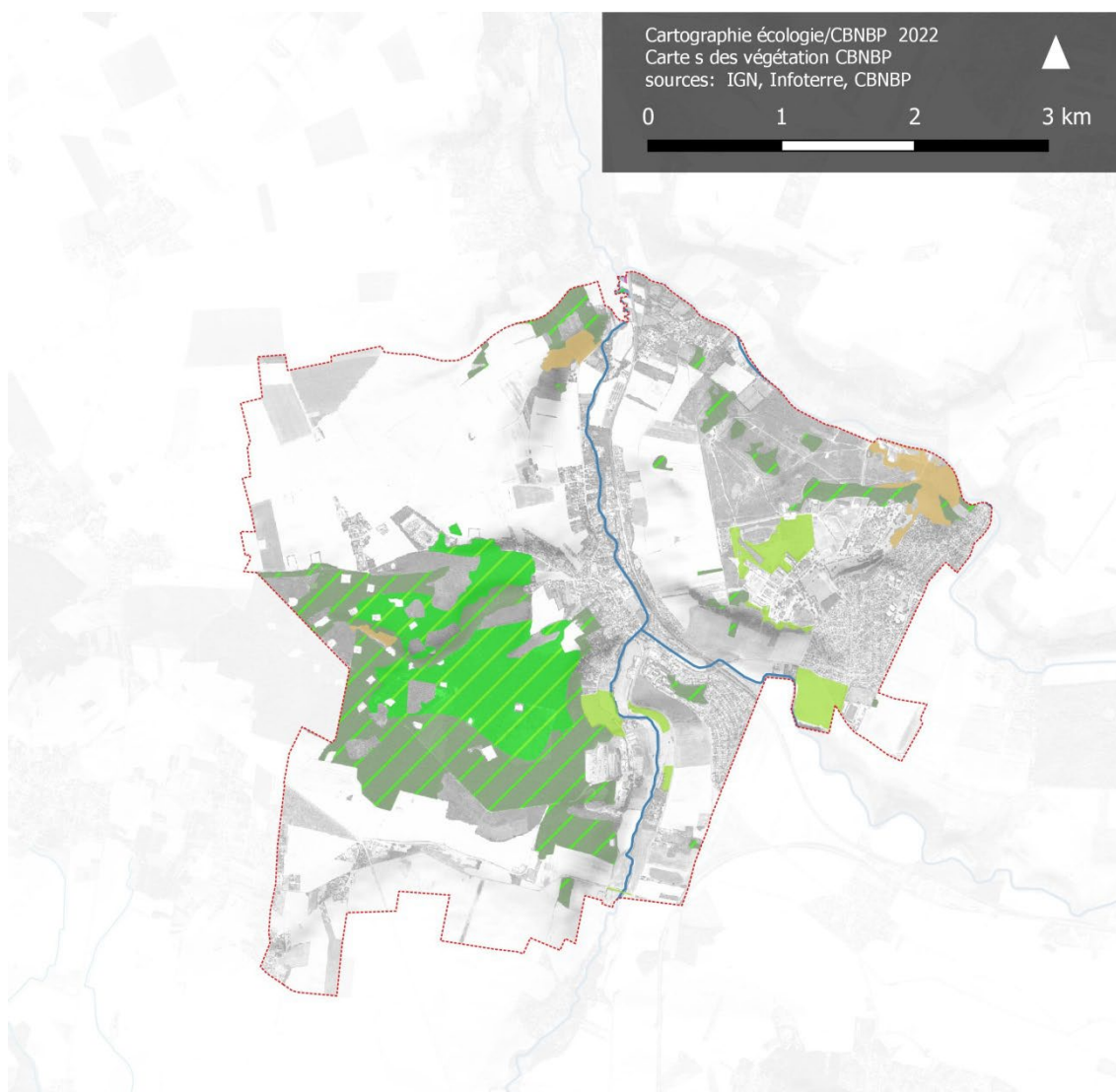
Habitats cartographiés sur la commune

N2000	Dénomination Phytosociologique	Formation végétale	Surface m ²
		Strate Arborée	
	<i>Sambuco racemosae</i> - <i>Salicion capreae</i>	Boisement pionnier mesohydrique	422781
91E0	<i>Alnion incanae</i>	Boisement, Aulnaie Frênaie (Forêt humide)	5360
	<i>Fraxino excelsioris</i> - <i>Quercion roboris</i>	Boisement, Chênaie-frênaie fraîche	85094
9120	<i>Quercion roboris</i>	Boisement, Hêtraie acidophile	1234806
9130	<i>Carpino betuli</i> - <i>Fagion sylvaticae</i>	Boisement, Hêtraie calcicole	2239233
		Strate arbustive	
	<i>Rubio ulmifolii</i> - <i>Viburnion lantanae</i>	Fourré basophile mésohydrique	4361
	<i>Lonicerion periclymeni</i>	Fourré acidocline de lisière	48444
	<i>Clematido vitalbae</i> - <i>Acerion campestris</i>	Fourré basophile de lisière	6701
	<i>Berberidion vulgaris</i>	Fourré calcicole	1033418
6210	<i>Berberidion vulgaris</i>	Fourré calcicole (diversifié)	241108
	<i>Salici cinereae</i> - <i>Viburnion opuli</i>	Fourré mésophygrophile	19808
		Strate herbacée	
	<i>Dauco carotae</i> - <i>Melilotion albi</i>	Friche mésoxérophile	267805
	<i>Arction lappae</i>	Friche vivace mésohydrique	29067
	<i>Trifolion medii</i>	Ourlet calcicole mésohydrique	21119
	<i>Geranion sanguinei</i>	Ourlet calcicole mésoxérophile	258598
6210	<i>Geranion sanguinei</i>	Ourlet calcicole mésoxérophile (diversifié)	4216
	<i>Epilobion angustifolii</i>	Ourlet de lairière acidophile	124720
4030	<i>Ulicion minoris</i>	Ourlet de Landes acidocline	75
6430	<i>Convolvulion sepium</i>	Ourlet hygrophile	997
6210	<i>Trame mosaïque</i>	Pelouse calcicole ourlifiée	18880
6210	<i>Mesobromion erecti</i>	Pelouse calcicole	20491
	<i>Arrhenatheretea elatioris</i>	Prairie mésohydrique	202222
6510	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	Prairie mésohydrique (diversifiée)	401037
	<i>Cynosurion cristati</i>	Prairie pâturée	283511
		Niveau aquatique	
3260	<i>Potamion pectinati</i>	Herbier des eaux courantes	75
		Total	6973924

Sur la commune de Beynes environ 700 hectares d'habitat naturel ont été cartographiés par le CBNBP (hors trame différenciée ou mosaïque). Avec la forêt domaniale, les habitats forestiers sont majoritaires avec une dominance pour les habitats calcicoles (Hêtraie calcicole). On notera également l'importance du fourré calcicole (*Berberidion vulgaris*) qui peut correspondre à des faciès d'embuissonnement des pelouses calcicoles, ces dernières n'occupant plus que des surfaces réduites.

Sur ces 700 hectares, environ 420 hectares correspondent à des habitats de la directive N2000 avec pas moins de huit postes assez diversifiés. Ceux-ci comprennent les habitats boisés ainsi que les complexes calcicoles, les prairies de fauche et les zones humides. **Cela dénote une forte responsabilité pour la commune en termes d'enjeux habitats.**

Habitats N2000 cartographiés sur la commune



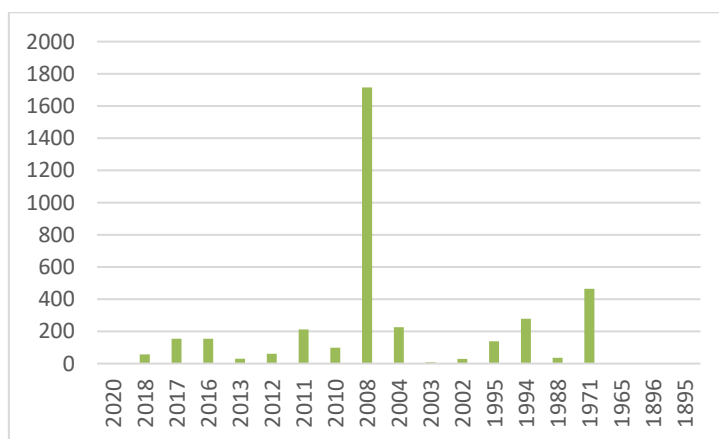
Habitat natura 2000

- 9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus
- 9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (Hêtraie calcicole)
- 4030 Landes sèches européennes
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
- 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux
- 6510 Prairies de fauche de basse altitude

FLORE

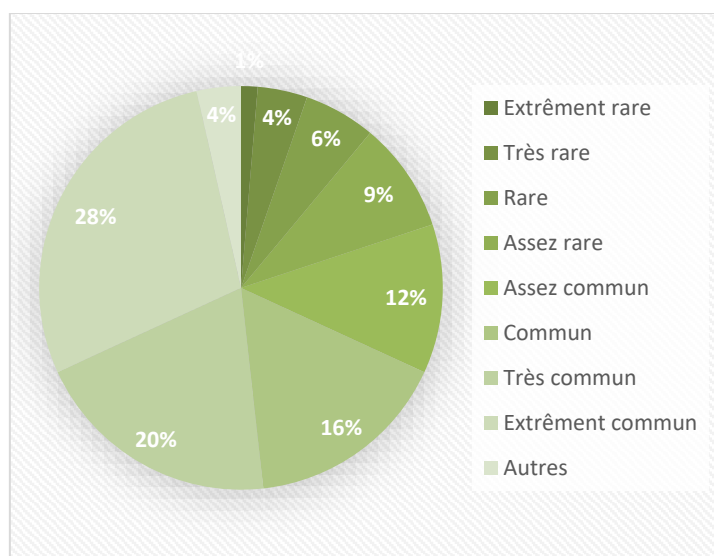
FLORE RECENSEE

Avec plus 1600 données, l'année 2008 apparaît comme la plus intensive avec secondairement, 1971, 1994 puis plus récemment 2016 et 2017. Les autres données (INPN et relevés provenant d'études récentes), n'apportent pas de données supplémentaires en termes de taxon.



Nombres de données par année pour Beynes (extraites de la base Flora du CBNBP)

Ces données font apparaître une liste de 493 taxons pour la commune ce qui indique un très bon niveau de connaissance. Sur cet ensemble, on compte 453 espèces indigènes soit un taux 91% plutôt élevé et conforme à une commune rurale. Aussi 20% des espèces ont une fréquence au moins d'« assez rare » pour l'Ile de France avec une répartition équilibrée pour l'effectif restant. Cela conforte la **richesse floristique de Beynes liée à originalité de ces milieux**.



ESPECES PATRIMONIALES ET REMARQUABLES

Les données contemporaines soit après 2000, indiquent pas moins de 25 espèces patrimoniales dont sept espèces protégées régionalement. Au moins les deux tiers de ces espèces proviennent de milieux calcicoles et majoritairement des pelouses ce qui confère à cet habitat une importance majeure. Si des espèces emblématiques comme la laïche de Haller ont une dernière mention récente (2018), certaines comme la Seslerie, espèce de pelouse calcicole, sont d'observation relativement ancienne. On notera également pour les inventaires de 1971 plusieurs espèces des prairies humides non revues depuis.

TAXREF	ESPECE	NOM_VERN	LRR (3)	PN / PR (2)	RARETE (1)	ZNIEFF (4)	FLORA - CBNBP	Milieux	Enjeu
132735	<i>Carex halleriana</i> Asso, 1779	Laïche de Haller	LC	PR	RR	X	2018	Pelouse calcicole	FORT
94111	<i>Cytisus decumbens</i> (Durande) Spach, 1845	Cytise pédonculé, Cytise retombant	CR	PR	RRR	X	2018	Pelouse calcicole	FORT
96691	<i>Erica scoparia</i> L., 1753	Bruyère à balais	VU	PR	RRR	X	2017	Ligneux acidophile	MODÉRÉ
117156	<i>Ranunculus parviflorus</i> L., 1758	Renoncule à petites fleurs	VU	PR	RR	X	2004	Annuelle calcicole	FAIBLE
130599	<i>Zannichellia palustris</i> L., 1753	Alguette	LC	PR	AR		2018	Herbiers annuel	
123773	<i>Sison amomum</i> L., 1753	Sison, Sison amome	LC	PR	R		2016	Friche calcicole	
99881	<i>Gentiana cruciata</i> L., 1753	Gentiane croisetite	CR		RRR	X	2004	Pelouse calcicole	MODÉRÉ
86983	<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	Noix de terre, Marron de terre	EN		RRR	X	2018	Friche calcicole	MODÉRÉ
110221	<i>Ononis pusilla</i> L., 1759	Bugrane naine, Ononis de Colonna	EN		RR	X	2011	Pelouse calcicole	MODÉRÉ
85774	<i>Berberis vulgaris</i> L., 1753	Épine-vinette commune	EN		RR	X	2010	Ligneux calcicole	MODÉRÉ
123785	<i>Sison segetum</i> L., 1753	Berle des blés	CR		RR		2017	Annuelle calcicole	MODÉRÉ
142073	<i>Valeriana officinalis</i> subsp. <i>tenuifolia</i>	Valériane des collines	VU		RR		2016	Ourllet calcicole	FAIBLE
111686	<i>Orobanche teucrii</i> Holandre, 1829	Orobanche de la germandrée	VU		RR	X	2002	Pelouse calcicole	FAIBLE
126332	<i>Thlaspi arvense</i> L., 1753	Tabouret des champs, Monnoyer	VU		RR		2020	Annuelle calcicole	FAIBLE
88582	<i>Carex humilis</i> Leyss., 1758	Laïche humble	LC		RR	X	2018	Pelouse calcicole	
98868	<i>Fragaria viridis</i> Weston, 1771	Fraisier vert	LC		RR	X	2008	Ourllet calcicole	
99496	<i>Galium parisiense</i> L., 1753	Gaillet de Paris	VU		R	X	2012	Annuelle calcicole	FAIBLE
110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	Orchis singe	VU		R	X	2010	Pelouse calcicole	FAIBLE
106346	<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753	Lin à feuilles menues	LC		R	X	2018	Pelouse calcicole	
106685	<i>Lotus maritimus</i> L., 1753	Lotier maritime	LC		R	X	2018	Prairie	
114539	<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	Polygale du calcaire	LC		R	X	2018	Pelouse calcicole	
110345	<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys araignée	LC		R	X	2010	Pelouse calcicole	
110392	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys bourdon, Ophrys frelon	NT		R	X	2003	Pelouse calcicole	
92527	<i>Coronilla minima</i> L., 1756	Coronille mineure	LC		R	X	2002	Pelouse calcicole	
107313	<i>Malva setigera</i> Spenn., 1829	Guimauve hérissée, Mauve hérissée	VU		R		2018	Annuelle calcicole	FAIBLE
	Espèces non mentionnée après 2000								
93015	<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle	DD		RR	X	1971	Prairie	
122329	<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L., 1762	Sélin à feuilles de carvi	EN		RR	X	1971	Prairie	MODÉRÉ
103185	<i>Hyoscyamus niger</i> L., 1753	Jusquiame noire	EN		RR		1995	Friche calcicole	FAIBLE
105410	<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus, Speculaire miroir	VU		R	X	1988	Annuelle calcicole	FAIBLE
88478	<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	Laïche distique	NT		R	X	1971	Prairie fraîche	
123071	<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard., 1763	Seslérie blanchâtre	LC		RR	X	1971	Pelouse calcicole	
	Mention ancienne								
94435	<i>Daphne mezereum</i> L., 1753	Bois-joli, Daphné bois-gentil	EN	PR	RRR	X	1895	Ligneux calcicole	FORT

LEGENDES :

(1) : Filoche et al. (2014) Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France. CBNBP/MNHN. :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

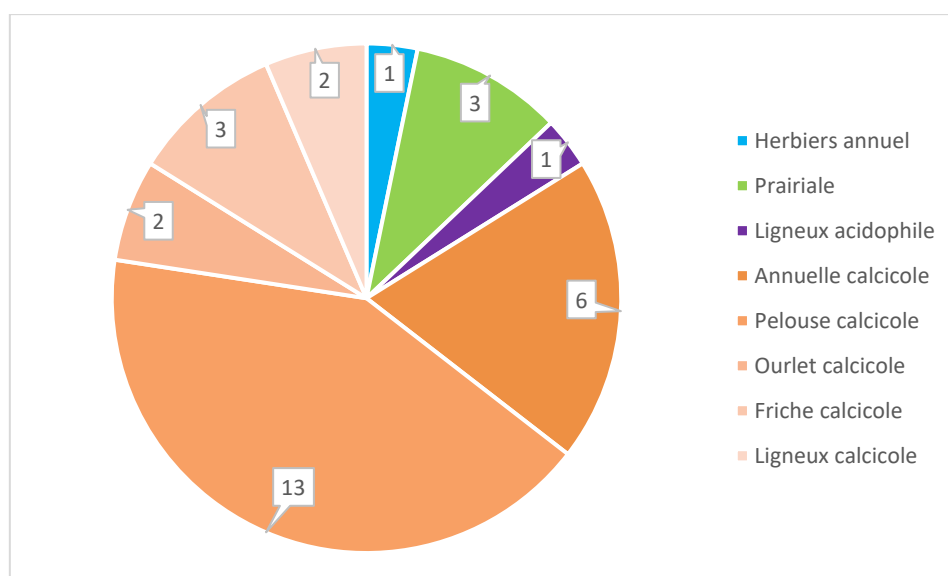
(3) : : Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP 2011) :

- CR : En danger critique d'extinction
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- RE : Espèce éteinte en métropole
- DD : Insuffisamment documenté

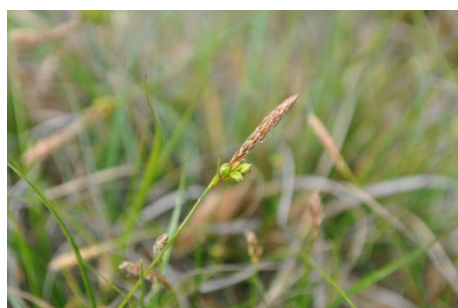
(2a) : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (2b) : Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(4) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2018) - Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

Concernant les enjeux de conservations on compte 3 espèces « en danger critique d'extinction » (CR), 6 espèces « en danger » (EN) et 9 espèces vulnérables (VU).



Trois grands sites majeurs contribuent à la flore patrimoniale : la forêt domaniale dans sa partie Nord-Ouest, la côte de Beynes et le Mort-bois au-dessus du camp de Frileuse. 6 autres sites plus modestes complètent cet apport : deux sites en coteaux sur la rive gauche de la Mauldre, deux autres au sud-ouest de la commune et les deux derniers doivent concerner les habitats en rivière sur la Mauldre et le Maldroit.



Carex halleriana (Josep Gestí FloraSCF 2021) / *Gentiana cruciata* (G.Bailly CBNFC) / *Cytisus decumbens*

INSECTES

METHODE

DONNEES INITIALES

Les insectes sur la commune de Beynes sont très bien documentés avec 140 espèces d'insectes. Néanmoins ne seront retenues dans l'analyse que les données localisées, et observées après 2002. De fait nous ne retiendrons que 3 odonates, 76 lépidoptères, 21 orthoptères, 1 mantoptère et 12 autres insectes, soit 113 espèces au total.

LEPIDOPTERES

76 lépidoptères sont présents sur la commune de Beynes.

- Aucune espèce n'est protégée en France au titre de l'arrêté du 23 avril 2007, une espèce est protégée en Ile-de-France au titre de l'arrêté du 22 juillet 1993 : La Petite violette (*Boloria dia*)
- Une espèce est inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitat : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*). Néanmoins cette espèce ne constitue pas un enjeu pour la commune de Beynes puisque l'espèce est commune en France. Seule la population de Rhodes (Grèce) est concernée.
- Onze espèces présentent un statut de conservation défavorable à l'échelle francilienne : 5 sont **Quasi-menacé** et 6 sont considérées comme **Vulnérable**
- Dix-huit espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France, et dix-neuf sont « Peu commune à Rare » dans la région.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3)	PR (4)	DHFF (5)	ZNIEFF IdF (6)	I	C	L	PC	T	FIdF
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	LC	CC				-	2003	2003		2021	2018	
<i>Aglais urticae</i>	La Petite-Tortue	LC	CC	-	-	-	-		2002			2018	
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	LC	C				-	2020	2019				
<i>Apoda limacodes</i>										2021			
<i>Araschnia levana</i>	La Carte géographique	LC	AC	-	-	-	-	2003	2003				
<i>Argynnis aglaja</i>	Grand nacré	NT	AR				X				2021		
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC	C	-	-	-	-	2017	2017			2018	
<i>Aricia agestis</i>	Argus brun	LC	AC				-	2016	2018			2018	
<i>Autographa gamma</i>	Gamma			-	-	-	-	2003	2003				
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette	NT	PC		PR		X	2016	2019				
<i>Callophrys rubi</i>	Thécla de la ronce	LC	PC	-	-	-	-	2003	2019			2018	
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	LC	PC				X	2003	2003				
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	LC	C	-	-	-	-	2020	2003				
<i>Celypha striana</i>										2021			
<i>Chiasmia clathrata</i>	Géomètre à barreaux									2021			
<i>Chrysocrambus linetella</i>													2020
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	NT	PC	-	-	-	X	2002	2018			2018	
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	C	-	-	-	-	2020	2019		2021	2018	
<i>Colias alfaciensis</i>	Fluoré	NT	PC				X	2016	2016			2018	
<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	AC	-	-	-	-	2003	2019				
<i>Colias hyale</i>	Souffré										2021	2018	
<i>Colostygia pectinataria</i>				-	-	-	-		2019				
<i>Deltote deceptor</i>				-	-	-	-	2002	2018				
<i>Diacrisia sannio</i>							-		2018				
<i>Diaphora mendica</i>							-	2003	2003				

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3)	PR (4)	DHFF (5)	ZNIEFF IdF (6)	I	C	L	PC	T	FidF
Dolicharthria punctalis										2021			
Eilema lurideola										2021			
Ematurga atomaria	Palène picotée						-	2002	2018				
Endotricha flammealis										2021			
Eremobia ochroleuca										2021			
Eriogaster lanestris							-	2018	2018				
Erynnis tages	Point-de-Hongrie	LC	PC				X	2016	2019			2018	
Euclidia glyphica							-	2003	2019				
Euplagia quadripunctaria	Ecaille chinée					An. II	-	2003	2003				
Gonepteryx rhamni	Citron	LC	C				-	2016	2019		2021	2018	
Hamearis lucina	Lucine	VU	R				X		2019				
Idaea humiliata										2021			
Idaea rusticata										2021			
Idaea subsericeata											2021		
Idaea trigeminata							-	2016	2016				
Issoria lathonia	Petit nacré	LC	PC				-	2003	2019		2021		
Lasiommata maera	L'Ariane	LC	AR						2018			2018	
Lasiommata megera	Mégère	LC	AC				-	2003	2019			2018	
Leptidea sinapis	Piérade de la moutarde	LC	AC				-	2003	2018			2018	
Lysandra bellargus	Azuré bleu-céleste	VU	PC				X	2003	2019		2021	2018	
Lysandra coridon	Azuré bleu-nacré	LC					X	2003	2019				
Macroglossum stellatarum	Sphinx colibri						-		2019				
Maniola jurtina	Myrtil	LC	CC				-	2016	2016			2018	
Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	C				X	2016			2021	2018	
Ochlodes sylvanus	Sylvaine	LC	AC				-	2002	2002			2016	
Papilio machaon	Machaon	LC	C				-	2003	2003			2018	
Pararge aegeria	Tircis	LC	CC				-	2003	2018			2018	
Peribatodes rhomboidaria										2021			
Phycitodes inquinatella							-		2019				
Pieris brassicae	Piérade du chou	LC	C				-	2003	2003			2018	
Pieris napi	Piérade du navet	LC	C				-	2016	2016				
Pieris rapae	Piérade de la rave	LC	C				-	2003	2019			2018	
Plebejus argus	Azuré de l'Ajonc	VU	AR				X	2003	2018			2018	
Polygonia c-album	Robert-le-Diable	LC	CC				-	2003	2003				
Polyommatus icarus	Argus bleu	LC	C				-	2003	2018			2018	
Pyrgus armoricanus	Hespérie des Potentilles						X	1973	1973				
Pyrgus malvae	Hespérie de la mauve	LC	PC				X	2016	2018			2018	
Pyronia tithonus	Amaryllis	LC	C				-	2003	2003				
Quercusia quercus	Thécla du chêne	LC					-	2003	2003				
Satyrion pruni	Thécla du Prunier	VU	AR				X		2018			2018	
Scopula ornata							-	2002	2019				
Scopula rubiginata							-		2018				
Siona lineata							-		2018				
Speyeria aglaja	Grand nacré	NT	AR				Z						2020
Spialia sertorius	Hespérie des sanguisorbes	VU	R				X	2003	2003				
Thaumatopoea processionea										2021			
Thecla betulae	Thécla du Bouleau	LC	AR				X	2003	2003				
Tyta luctuosa	Noctuelle en deuil												2020
Vanessa atalanta	Vulcain	LC	CC				-	2003	2019			2016	
Vanessa cardui	Belle-Dame	LC	CC				-	2003	2019				
Zygaena ephialtes	Zygène de la coronille	VU	R										2020
Zygaena filipendulae	Zygène du Pied-de-Poule	LC	PC						2018				

Sources : I = INPN / C = Cettia IdF / L = Lépinoc / PC = Étude pelouses calcicoles / T = Tauw (projet salle des fêtes) / FidF = Bdd Faune Île-de-France

LEGENDE :

(1): Liste rouge Régionale des insectes (ARB 2018 – Odonates / Natureparif 2016 – Rhopalocères et Zygènes / OPIE 2018 – Orthoptères)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole

NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

DD : Insuffisamment documenté

(2) : Indices de rareté Ile-de-France, source OPIE :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(3): IdF Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(4): Fr : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

(5) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages.

(6) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de- France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

ODONATES

7 odonates sont présents sur la commune de Beynes mais seules 3 espèces sont citées après 2012 : Le Leste brun (*Sympecma fusca*), la Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*) et le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*). Le Leste brun est une espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, et Assez commune, elle n'a pas de statut réglementaire. Le Caloptéryx éclatant n'a pas de statut réglementaire.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR IdF (1)	Rareté IdF (2)	PN (3) / PR (4)	DHFF (5)	ZNIEFF IdF (2)	C	T	FIdF
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	C					2019	
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	NT	AC						2020
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	LC	AC			X	2019		

Sources : C = *Cettia IdF* / T = *Tauw (projet salle des fêtes)* / FIdF = *Bdd Faune Île-de-France*

LEGENDE :

(1): Liste rouge Régionale des insectes (ARB 2018 – Odonates / Natureparif 2016 – Rhopalocères et Zygènes / OPIE 2018 – Orthoptères)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole

NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

DD : Insuffisamment documenté

(2) : Indices de rareté Ile-de-France, source OPIE :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(3): IdF Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(4): Fr : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

(5) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages.

(6) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de- France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF /

- Z : déterminante de ZNIEFF
- Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

ORTHOPTERES ET MANTOPTERES

21 orthoptères et 1 mantoptère sont présents sur la commune de Beynes.

- Aucune espèce n'est protégée en France au titre de l'arrêté du 23 avril 2007, quatre espèces sont protégées en Ile-de-France au titre de l'arrêté du 22 juillet 1993 : L'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulea*), le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), le Grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*) et la Mante religieuse (*Mantis religiosa*)
- Une espèce présente un statut de conservation défavorable à l'échelle francilienne : l'Éphippigère des vignes (*Ephippiger diurnus*) considérée comme **Vulnérable** en Île-de-France.
- Deux espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France, et six sont « Peu commune à Assez rare » dans la région.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PR (3)	PN (4)	DHFF (5)	znief IDF (6)	I	C	PC	T	FidF
<i>Conocephalus fuscus</i>	le Conocéphale bigarré	LC	C	-				2016	2016			
<i>Ephippiger diurnus</i>	l'Ephippigère des vignes	VU	AR	-			X		2019			
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Le Grillon bordelais	LC	PC									2020
<i>Phaneroptera falcata</i>	le Phanéroptère commun	LC	AC	-				2016	2016	2021		
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	la Decticelle cendrée	LC	C					2016	2018		2018	
<i>Platyleis albopunctata albopunctata</i>	la Decticelle chagrinée								2001	2021		
<i>Roeseliana roeselii</i>	le Decticelle bariolée	LC	C							2021		
<i>Ruspolia nitidula</i>	le Conocéphale gracieux	LC	AC	PR				2016	2016			
<i>Tettigonia viridissima</i>	la Grande Sauterelle verte	LC	CC	-				2016	2018	2021	2018	
<i>Gryllus campestris</i>	le Grillon champêtre	LC	AC	-				2016	2019		2018	
<i>Nemobius sylvestris</i>	la Grillon des bois	LC	C	-				2016	2016			
<i>Oecanthus pellucens</i>	le Grillon d'Italie	LC	AC	PR					2001			
<i>Tetrix tenuicornis</i>	le Tétrix des carrières	LC	AR				X		2019		2018	
<i>Calliptamus italicus</i>	le Caloptène italien	LC	PC	-					2019			
<i>Chorthippus albomarginatus</i>	le Criquet marginé	LC	PC							2021		
<i>Chorthippus biguttulus</i>	le Criquet mélodieux	LC	C	-				2016	2016			
<i>Chorthippus brunneus</i>	le Criquet duettiste	LC	AC	-				2016	2016			
<i>Euchorthippus declivus</i>	le Criquet des mouillères	LC	AC					2016	2019			
<i>Gomphocerippus rufus</i>	le Gomphocère roux	LC	AC					2016	2016			
<i>Oedipoda caerulea</i>	l'Oedipode turquoise	LC	AC	PR				2016	2019	2021		
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	la Criquet des pâtures	LC	C						2018	2021	2018	
<i>Mantis religiosa</i>	La Mante religieuse		AR	PR				2019	2019			

Sources : I = INPN / C = Cettia IdF / PC = Étude pelouses calcicoles / T = Tauw (projet salle des fêtes) / FidF = Bdd Faune Île-de-France

LEGENDE :

(1): Liste rouge Régionale des insectes (ARB 2018 – Odonates / Natureparif 2016 – Rhopalocères et Zygènes / OPIE 2018 – Orthoptères)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

RE : Espèce éteinte en métropole

NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

DD : Insuffisamment documenté

(2) : Indices de rareté Ile-de-France, source OPIE :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(3): IdF Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(4): Fr : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

(5) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages.

(6) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF /

AUTRES INSECTES

33 autres insectes sont cités dans la bibliographie. 12 espèces sont considérées comme présentes sur la commune de Beynes car les données sont postérieures à 2002.

- Aucune espèce n'est protégée en France au titre de l'arrêté du 23 avril 2007, aucune espèce n'est protégée en Ile-de-France au titre de l'arrêté du 22 juillet 1993
- Aucune espèce ne présente un statut de conservation défavorable à l'échelle francilienne (toutes sont considérées comme préoccupation mineure en Liste Rouge francilienne).
- Aucune espèce n'est déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France,
- Une espèce est Assez rare en Île-de-France : *Stenoria analis*.

nom court	nom_verna	grp_taxo_nom	cd_nom	PR/PN (2/3)	RR (1)	C	I	FIdF
Agrypnus murinus		Coléoptère	240343			2016	2016	
Cetonia aurata		Coléoptère	10992		c	2019		2020
Cicindela campestris		Coléoptère	8321		ac	2019		
Coccinella septempunctata		Coléoptères						2020
Odontotarsus purpureolineatus		Hémiptère	238404			2019		
Oxythyrea funesta		Coléoptère	11030		c	2019		2020
Panorpa communis		Mécoptère	52148		cc	2018		
Polistes nimpha		Hyménoptère	778596			2019		
Pyrochroa serraticornis		Coléoptère	12106		c	2018		
Stenoria analis		Coléoptère	223997		ar	2019		
Timarcha tenebricosa		Coléoptère	12644		ac	2019	2016	
Vespa velutina		Hyménoptère	433589			2019		

Sources : I = INPN / C = Cettia IdF / FIdF = Bdd Faune Île-de-France

LEGENDE :

(1) : Indices de rareté Ile-de-France, source Cettia IdF :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(2) : IdF Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(3) : Fr : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

AUTRES INVERTEBRES :

27 espèces d'arachnides sont citées dans la bibliographie sur la commune de Beynes. Toutes les espèces sont communes.

REPTILES ET AMPHIBIENS

La quasi-totalité des reptiles et amphibiens présents en Ile-de-France est protégée. Trois espèces d'amphibiens et deux espèces de reptiles sont présentes sur la commune de Beynes. Les données sont récentes, 2016 et 2020.

- L'ensemble des espèces est protégé en France au titre de l'arrêté du 8 janvier 2021. La Grenouille rieuse est protégée lorsqu'elle est dans son aire de répartition naturelle (vallée du Rhin), ce qui n'est pas le cas des populations franciliennes qui sont toutes issues d'introductions (élevage) et ne présentent pas d'enjeu de conservation. La Grenouille verte appartenant au complexe des « Grenouille verte » (*Pelophylax* sp.), qui intègre la Petite grenouille verte, *Pelophylax lessonae* (indigène) ainsi que la Grenouille verte hybride (qui résulte de l'hybridation entre *Pelophylax lessonae* et *Pelophylax ridibundus*, ne présente pas d'enjeu à l'échelle communale.
- Les deux espèces de reptiles ainsi que le Crapaud accoucheur sont inscrits à l'annexe IV de la Directive Habitat,
- Aucune espèce ne présente un statut de conservation défavorable à l'échelle régionale.
- Une espèce est déterminante de ZNIEFF en Île-de-France : la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Fr (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF IDF (5)	I	C	SG	FIdF
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur	LC		art.2	An. IV				2020	
<i>Pelophylax</i> sp	Complexe Grenouille verte								2020	
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	LC		art.3					2020	2021
Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Fr (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF IDF (5)	I	C	SG	FIdF
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	C	art.2	An. IV			2018		2018
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	LC	C	art.2	An. IV	X		2016		

Sources : I = INPN / C = Cettia IdF / SG = Étude Engie sur les sites Storengy et GIP / FIdF = Bdd Faune Île-de-France

LEGENDE :

(1): Liste Rouge des espèces menacées en France : Reptiles et Amphibiens de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SHF 2015)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole

NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

DD : Insuffisamment documenté

(2) : Indices de rareté Ile-de-France, source Cettia IdF :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(3) Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, NOR : TREL2034632A, JO, 11 février. L'article 2 de l'arrêté étend la protection des espèces à leur habitat

(4) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages

(5) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de- France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF /

POISSONS

7 espèces de poissons sont citées de la Mauldre en 2019 (AESN) :

- l'Anguille d'Europe, en **danger critique** (CR) à l'échelle nationale ;
- Les autres espèces sont communes : la Carpe commune, le Gardon, la Chevaîne, la Loche franche, la Perche et le Rotengle.

OISEAUX

Les différentes sources de données portent le nombre d'oiseaux présents dans la commune de Beynes à 102. Les données sont récentes, 2011 à 2022.

- 78 espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- 15 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France,
- 9 espèces sont inscrites à la Directive Oiseaux.
- 32 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France, et 37 en Île-de-France.

LEGENDES :

(1) CORIF (2017) Atlas des oiseaux d'Ile-de-France (2009-2014).

Statut biologique

Degré de rareté :

Nicheur :

Migrateur et hivernant

N : espèce nicheuse
M : espèce migratrice
H : espèce hivernante
S : sédentaire

O : occasionnel

TR : très rare, de 1 à 20 couples

R : rare, de 21 à 200 couples

PC : peu commun, de 201 à 2000 couples

C : de 2001 à 20 000 couples

TC : de 20 001 couples à 100 000 couples

O : occasionnel

TR : très rare, de 1 à 50 individus

R : rare, de 51 à 500 ind.

PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.

C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.

TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

(2a) Liste Rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SEOF – ONCFS 2016

(2b) Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2016 :

Espèces menacées de disparition de France

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

RE : Espèce éteinte en métropole

(3) Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009

(4) Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseau » : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

(5) Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2002) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

Autres catégories :

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Insuffisamment documenté

NA : Non applicable

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF						
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant (5)	T	I	C	LPO	SG	FIdF
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			2019	2019	0	2015		2015
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	PC	PC	-	LC	LC	art.3				0	0	2013		2013 P
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C			NT	LC	art.3				2011	2011	2019		2022 C
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	TC	TC	TC	VU	NT				2019	0	0	2019	2020	2022 Pb
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	C	C	LC		cha		ZH*		0	0	2019		2022 Pb
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	TR	PC	TR	NA	VU					0	0			2022
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PC	TC	PC	EN	VU	art.3		ZN*		0	0	2013		2021
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C	PC	-	NT	LC	art.3				2011	0			2003
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	TC	TC	-	LC	NT	art.3			2019	0	2019	2018		2021 Pb
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		ZH*		2012	2019	2019	2020	2022
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PC			NT	LC	art.3		ZN*		0	0	2018		2021 C
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	PC			NA	NAa	cha				0	0	2016		2016
Héron garde-bœufs*	<i>Bubulcus ibis</i>	O	TR	TR	NA		art.3		ZN		0	0			2021
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			2019	2016	2019	2019		2022 Pb
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	C	C	C	VU	VU	art.3			2019	0	2011	2019		2021 Pb
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	C	C	NT	VU	art.3			2019	2015	2015	2019		2021 Pb
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	-	*MPC	*HPC		VU	art.3				0	0			2018
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	O	C	C	NA	NT	art.3				0	0	2018		2018
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC			LC	LC	art.3				2011	2011	2018		2021 Pb
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC	TC	TC	VU	VU	art.3			2019	0	2019			2021 Pb
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	PC	TC	TC	LC	NT	art.3				0	0	2019		2022 P
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	-	*MPC	*HTR			art.3	An. I			0	0	2019		2019
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	TR	R	O	CR	NT	art.3	An. I	ZN		0	0	2019		2019
Busard St-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	R	PC	R	VU		art.3	An. I	ZN		2012	2012	2019		2021 C
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3				0	0	2019		2020
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	C	TC	TC	LC					2019	0	0	2018		2021 Pb
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	C	C	C	LC	LC					2011	2011	2013		2022 P
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	TC	TC	LC	LC				2019	2011	2011	2019	2020	2022 Pb
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	TC	TC	LC	LC	cha			2019	2015	2015	2019	2020	2022 C
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	C	C	C	LC	LC	cha			2019	2011	2011	2015		2022 C
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C	C	C	LC	LC	art.3			2019	0	0	2013		2022
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	PC	PC	-	NT	LC	cha				2011	2011			2011 Pb
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	C	-	NT	LC	art.3				2011	2018	2018		2020 Pb
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			2019	2011	2011	2019	2020	2022 C

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF						
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant (5)	T	I	C	LPO	SG	FIdF
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	C	C	-	NT	NT	art.3			2019	0	2018	2016	2020	2021 P
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C			LC	LC	art.3				2011	2011	2019		2022 Pb
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*		0	0			2012
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PC			VU	VU	art.3				0	0	2014		2021
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*		2011	2011	2018	2020	2018 P
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	C	C	PC	EN	NT	art.3			2019	2011	2011	2014		2021 Pb
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3				2011	2011	2018		2021 C
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	C			NT	VU	art.3				0	2018	2018		2018 P
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	PC	PC	PC	EN	EN	art.3				0	0	2018		2021 Pb
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			2019	2011	2011	2019	2020	2022 Pb
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	R	R	-	LC	LC	art.3		ZN		0	0	2014		2014
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PC	PC	PC	NT	NT	art.3			2019	2012	2012	2019	2020	2022 C
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			2019	2015	2015	2019	2020	2022 Pb
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	-	*MC	*HC			art.3				0	0	2018		2018
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	C	C	LC	LC					0	0	2019	2020	2022 Pb
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	PC		LC	LC	cha			2019	2011	2011	2019	2020	2021 Pb
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	-	*MC	*HO		CR	art.3	An. I			0	0	2013		2013
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	C	C	-	NT	LC	art.3				0	2018	2018		2021 Pb
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	C	C	-	VU	NT	art.3			2019	2011	2011	2018	2020	2021 Pb
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	R	C	C	LC	NT	art.3				0	0			2021
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	TR	PC	PC	VU	LC	art.3				0	0			2020
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	PC	PC	-	LC	NT	art.3				0	0			2020 P
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	C			LC	LC	art.3				0	0	2018		2021
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	R	R	TR	EN	LC	art.3	An. I	ZN		0	0	2013		2013
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	C	C	-	LC	LC	art.3				2011	2019	2014		2020 Pb
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C	C	PC	NT	LC	art.3			2019	2011	2011	2019	2020	2021 C
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3				2019	0			2021 Pb
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			2019	2011	2011	2019		2021 C
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C	PC	-	VU	NT	art.3				0	0	2013		2013
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	O	C	-	NA	NT	art.3				0	0			2003
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	TR	R	-	CR	VU	art.3	An. I			0	0			2021
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			2019	2011	2019	2019	2020	2022 C
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC			VU	LC	art.3			2019	2011	2011	2019	2020	2022 C
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	TC			VU	LC	cha			2019	2011	2011	2014		2021 Pb
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	PC	PC	PC	LC	NT	art.3				0	0	2018		2018
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	R	PC	-	VU		art.3	An. I	ZN*		0	0	2013		2013

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF						
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant (5)	T	I	C	LPO	SG	FIdF
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3 / cha		ZH*		0	0			2022
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	C			LC	LC	cha			2019	2011	2011	2019	2020	2022 Pb
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3				0	2019	2018	2020	2021 C
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	C			LC	LC	art.3			2019	0	0	2014		2014
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC			LC	LC	art.3			2019	2011	2011	2019	2020	2022 Pb
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C	C	-	EN	NT	art.3				0	2018	2018		2018 P
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC	LC				2019	0	0	2019	2020	2022 C
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C			LC	LC	art.3			2019	2016	2016	2019	2020	2022 C
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	C			LC	LC	art.3				2011	2011	2018		2022 P
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	TC	TC	NT	LC	art.3			2019	0	0	2018		2021 P
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	PC			NA						0	0			2022
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C			VU	VU	art.3				2011	2011	2015		2015
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3				0	0			2020 P
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C	C	C	LC	NT	art.3				2011	2011	2013		2013 P
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PC	PC	TR	VU	NT	art.3			2019	2011	2011	2019		2021 C
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C	C	PC	EN	VU	art.3				0	0	2018		2022 Pb
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC			LC	LC	art.3				2011	2011	2019		2020 C
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC			LC	LC				2019	0	0	2019	2020	2022 Pb
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PC			LC	LC	art.3				2011	2011	2018		2021 P
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	TC	TC	LC	LC				2019	2011	2011	2019	2020	2022 C
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			2019	2011	2011	2019	2020	2022 Pb
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC	TC	-	VU	NT	art.3				0	2018	2018		2020 Pb
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC	TC	-	LC	LC	art.3			2019	2011	2011	2019	2020	2021 C
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	-	*MPC	*HTR			art.3				0	0	2013		2022
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			2019	2011	2011	2019	2020	2022 Pb
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-	*MTC	*HTC		LC					0	0			2021
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	TC	TC	LC	LC					2011	2011	2019	2020	2022 C
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	TC	TC	LC	LC				2019	2011	2011	2019	2020	2021 Pb
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	-	*MC	*HC	NA	LC			ZN		0	0	2013		2013
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	C	C	C	LC	LC					2011	2011	2014		2021 P
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PC			VU	LC	art.3				0	0	2019		2019 P
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	R	AC	AC	VU	NT			ZN*		0	0	2018		2022

Sources : T = Tauw (projet salle des fêtes) / I = INPN / C = Cettia IdF / SG = Étude Engie sur les sites Storengy et GIP / LPO = Données communales LPO de 2013 à 2019 / FIdF = Bdd de Faune Île-de-France

P = Nicheur possible / Pb = Nicheur probable / C = Nicheur certain

MAMMIFERES

Les données bibliographiques portent le nombre de mammifères présents sur la commune à 17 mais seules 14 espèces seront prises en compte dans l'évaluation. Le Loir et le Cerf élaphe sont mentionnés avant 2001. Sur les 17 espèces mentionnées sur la commune, seules 3 chauves-souris sont citées. La donnée communale de *chiroptera sp* de 2022 ne peut être évaluée. Les données proviennent des suivis sur le château de Beynes par ATENA 78 et sont très récentes. A ces 3 espèces il faut ajouter un complexe d'espèces, celui des chauves-souris à museau sombre qui englobe: le Murin à moustache, le Murin d'alcathoe et le Murin de Brandt. En hibernation, il est quasi impossible de distinguer ces espèces sans manipulation.

Sur les 14 espèces vues depuis 2001 sur la commune de Beynes :

- Cinq espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- Six espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France,
- Trois espèces sont inscrites à la Directive Habitats.
- Deux espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France : le lapin de Garenne (NT) et le Murin de Bechstein (NT)

Nom	nom commun	PN (1)	LR Fr (2)	LR IdF (5)	DHFF (3)	ZNIEFF IDF (4)	I	C	A	T	LPO	MNHN	FIdF
Capreolus capreolus	Chevreuril européen	-	LC			-	2016	2013			2018		2021
Cervus elaphus	Cerf élaphe	-	LC			Z		1985					
Chiroptera sp.	Chauve-souris ind					Z							2022
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	X	LC			-					2016		2020
Glis glis	Loir	-	LC			Z	1978	1978					
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe	-	LC			-	1978	1978		2019	2018		2020
Martes foina	Fouine	-	LC			-		2010					
Meles meles	Blaireau européen	-	LC			Z					2017		2020
Micromys minutus	Rat des moissons	-	LC			-					2018		2018
Myotis bechsteinii	Vespertilion de Bechstein	X	NT	NT	An. II/IV	Z			2018				
Myotis nattereri	Vespertilion de Natterer	X	LC	LC	An. IV	Z			2022				
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne	-	NT			-	2010	2010		2019			2022
Plecotus sp.		X	LC	LC	An. IV	Z			2022				
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	X	LC			-	2011	2011			2019	2019	2022
Sus scrofa	Sanglier	-	LC			-		2013					2021
Talpa europaea	Taupe d'Europe	-	LC			-				2019			
Vulpes vulpes	Renard roux	-	LC			-					2014		2021

Sources : T = Tauw (projet salle des fêtes) / I = INPN / C = Cettia IdF / A = ATENA 78 / LPO = Données communales LPO de 2013 à 2019 / MNHN = Données issues de l'enquête écureuil / FIdF = Bdd de Faune Île-de-France

LEGENDE :

(1): Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - NOR:DEVN0752752A - JORF n°108 du 10 mai 2007

(2): UICN France, MNHN, SFEPN & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France / (3) LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Ile-de-France. Pantin : Natureparif. 152 p Catégories UICN :

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole

NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

DD : Insuffisamment documenté

(4) Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages. L'annexe IV fixe la liste des espèces protégées au niveau européen

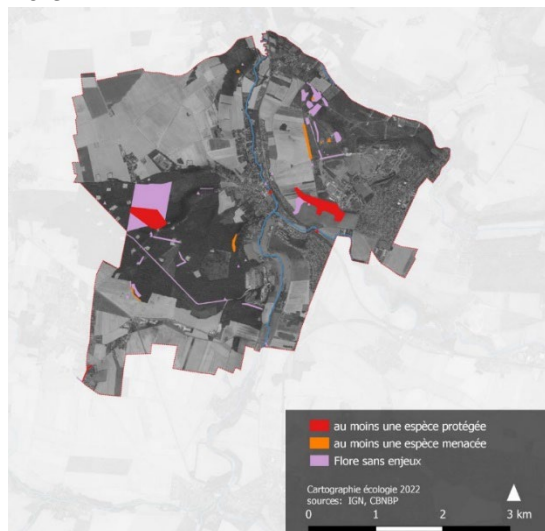
(5) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions

DIREN IDF /

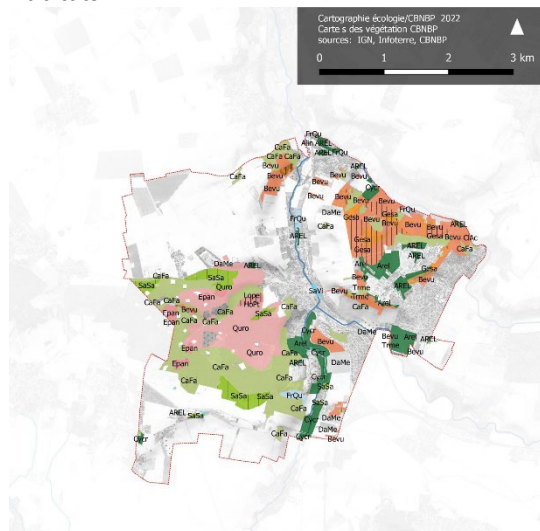
NIVEAU DE CONNAISSANCE

REPARTITION DES DONNEES CONNUES

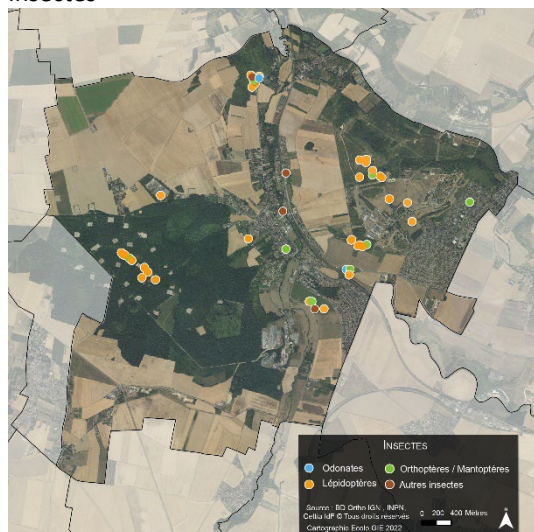
Flore



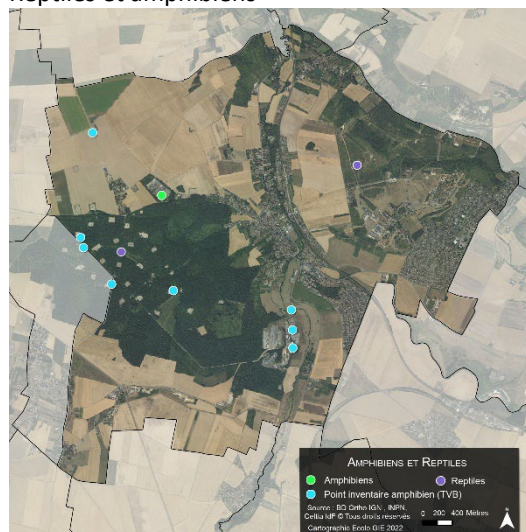
Habitats



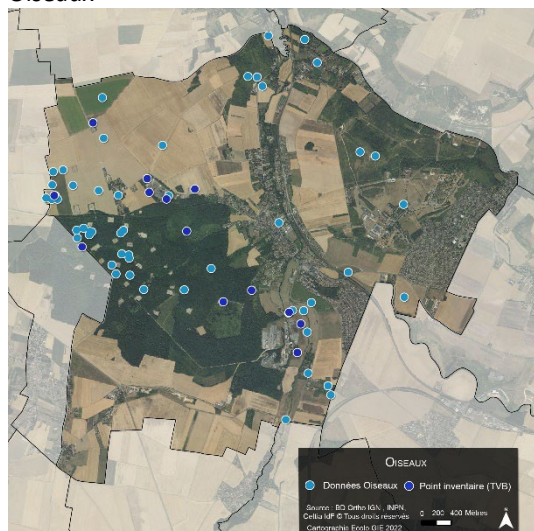
Insectes



Reptiles et amphibiens



Oiseaux



Mammifères



PRECONISATION 2022

Evaluations à dire d'expert.

	Niveau de connaissances	Préconisations pour les inventaires 2022
Flore	Bon	Complément d'inventaires sur les fonds de vallée et actualisation des données sur la flore patrimoniale des milieux calcicoles.
Habitats	Assez Bon	Actualisation des connaissances sur les habitats.
Lépidoptères	Modéré	Inventaires des adultes d'avril à juillet, principalement dans les prairies sèches et les zones humides.
Orthoptères	Modéré	Actualisation des données sur les espèces patrimoniales. Suivi de juin à septembre, principalement dans les prairies sèches et les zones humides.
Odonates	Lacunaire	Inventaires des adultes d'avril à septembre, sur la Mauldre et les mares.
Reptiles	Lacunaire	Pose de plaques à reptiles au printemps, et suivi jusqu'en septembre.
Amphibiens	Lacunaire	Inventaires diurnes et nocturnes de toutes les mares de la commune de mars à juin.
Oiseaux	Modéré : Données LPO 2013-2019 non localisées précisément	Acquisition des données spécialisées + inventaires sur toute la saison.
Mammifères terrestres	Modéré	Observations directes, traces et piège photographique de mars à octobre.
Chiroptères	Lacunaire sur la commune, localement bon sur le Château	Inventaires acoustiques au détecteur autonome + points d'écoutes, de mai à septembre.

GLOSSAIRE

Accommodat : forme non héréditaire que présente un individu d'une espèce donnée en adaptation à des conditions écologiques spéciales (ex. : accommodat prostré, aquatique).

Acidiphile : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement en conditions stationnelles acides (sols et eaux); par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

Acidicline : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement en conditions stationnelles assez acides (sols et eaux) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

Adventice : plante étrangère à la flore indigène, persistant temporairement dans des milieux soumis à l'influence humaine, en particulier dans les cultures.

Alliance phytosociologique : niveau de la taxonomie phytosociologique regroupant des unités de base (= associations végétales) apparentées par leur composition floristique ; les noms des alliances ont une désinence en *ion* (ex. : *Molinion*).

Anécique : qualifie les vers de terre vivant en profondeur mais qui se nourrissent à la surface du sol, permettant ainsi l'aération des sols.

Anisoptère : sous-ordre des Odonates définissant les « libellules » caractérisées par des ailes étendues à plat, non pétiolées et inégales, des yeux souvent contigus, un vol rapide et des larves trapues surtout fousseuses, sans branchies (chambre respiratoire rectale).

Annuelle (plante / espèce) : plante dont la totalité du cycle de végétation dure moins d'un an et qui est donc invisible une partie de l'année.

Anthropique / Anthropophile : lié à l'homme et ses activités.

Archéophytes : espèces anciennement introduites par l'homme et s'étant naturalisée

Avifaune : ensemble des espèces d'oiseaux dans un espace donné.

Bas-marais : sol saturé d'eau, sans écoulement naturel possible : point le plus bas d'un marécage.

Basophile : plante ou groupement végétal de sol basique.

Batrachofaune : ensemble des espèces d'amphibiens dans un espace donné.

Biocénose : ensemble des organismes vivants occupant un biotope donné ; une biocénose et son biotope constituent un écosystème.

Biogéographie : étude de la répartition géographique des espèces vivantes.

Biotope : site susceptible d'accueillir une biocénose et défini par un ensemble de conditions abiotiques : pédologie, climat, gradients hydriques et physico-chimiques.

Bisannuelle : plante dont le cycle de végétation complet s'étale sur deux années ; la floraison intervient la deuxième année.

Branchiopode : sous-classe de crustacés primitifs possédant sur le tronc des appendices aplatis, leurs branchies.

Calcaricole : qui se rencontre exclusivement sur des sols riches en calcaire, par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

Calcicole / calciphile : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui se rencontre préférentiellement sur des sols riches en calcium ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

Calcifuge : qui évite normalement les sols riches en calcium.

Caractéristique (espèce) : espèce dont la fréquence est significativement plus élevée dans un groupement végétal déterminé que dans tous les autres groupements.

Cariçaie : formation végétale dominée par les laïches (*Carex*).

Chaméphyte : type biologique qui comprend les plantes dont les organes de survie sont situés entre 5 et 50cm au-dessus du sol, ordinairement ligneux (Hélianthème, Callune...).

Chasmophyte : plante capable de coloniser les anfractuosités de rochers (Orpin hirsute, Amélanchier...).

Climax (adj : climacique) : stade d'équilibre et de maturité théorique d'un écosystème évoluant spontanément ; le climax est fonction des facteurs physiques, essentiellement du climat et du sol.

-cline : suffixe signifiant "qui préfère légèrement".

Coléoptères : ordre d'insectes caractérisé par des ailes antérieures transformées en élytres, des ailes postérieures (quand elles existent), membraneuses et repliées au repos sous les élytres, des pièces buccales broyeuses.

Commensale des cultures (espèce) : se dit d'une espèce qui croît dans les cultures et calque sa phénologie sur celle de la plante cultivée.

Commensalisme forme de relations entre deux organismes d'espèces différentes où un organisme bénéficie de l'autre sans l'affecter

Compagne (espèce) : espèce ubiquiste ou généraliste « accompagnant » fréquemment tel cortège d'espèces caractéristiques

Cortège floristique : ensemble des espèces végétales d'une station.

Dégradation (faciès de) : aspect déstructuré et appauvri d'un habitat consécutif à des facteurs d'influence négatifs (exploitation abusive, eutrophisation, pollution, etc...).

Dystrophe : relatif à une eau surfertilisée en nutriments (phosphore et azote). Désigne également des lacs peu profonds dont l'eau et les sédiments (généralement brunâtres) sont riches en humus.

Ecologie (d'une espèce) : rapports d'une espèce avec son milieu ; ensemble des conditions préférentielles de ce milieu dans lequel se rencontre cette espèce.

Ecosystème : Système où des organismes vivants interagissent avec leur environnement physique ; le concept est opérationnel à des échelles très variables.

Ecotone : zone de transition et de contact entre deux écosystèmes voisins, telle que la lisière d'une forêt ou un rivage.

Ecotype : au sein d'une espèce, ensemble de populations différenciées par la sélection naturelle exercée par un ou plusieurs facteurs écologiques. (par ex : la nature du sol).

Edaphique : qualifie ce qui est relatif au substrat (sol).

Endémique : habitat ou espèce qui ne se rencontre qu'à l'échelle d'une zone bien définie, parfois très restreinte (microendémique).

Entomofaune : insectes.

Epigé : qui vit à la surface du sol.

Erratisme : caractérise les déplacements aléatoires des individus immatures, chez les vertébrés.

Euryèce : se dit d'une espèce peu spécialisée par exemple dans ses choix alimentaires, les territoires qu'elle occupe, ses exigences pour nicher ou élever ses petits, etc. En d'autres termes, on pourrait dire qu'une espèce euryèce possède une niche écologique étendue.

Eutrophe : riche en éléments nutritifs permettant une forte activité biologique.

Faciès : aspect d'un habitat, donné sous l'angle de sa typicité.

Floricole : se dit des animaux (notamment des Insectes) qui vivent aux dépens des fleurs, exploitant leur nectar ou leur pollen. Sont floricoles la plupart des Papillons, l'Abeille domestique, les Bourdons, les imagos des Hyménoptères et des Diptères parasitoïdes.

Formation végétale : végétation de physionomie relativement homogène due à la dominance d'un ou plusieurs types biologiques.

Fourré : jeune peuplement forestier composé d'arbustes et de jeunes arbres, dense et difficilement pénétrable.

Friche : formation se développant spontanément sur un terrain abandonné.

Friche post-culturelle : friche se développant sur un terrain antérieurement cultivé.

Fruticée : formation végétale dominée par les arbustes et arbrisseaux caducifoliés.

Géométridés : famille de papillons « nocturnes » regroupant les phalènes ; leurs chenilles sont connues sous le nom « d'Arpenteuses ».

Géophyte : type biologique regroupant les plantes dont les bourgeons hivernaux sont enfouis dans le sol ; à bulbe (Muscari...) ; à rhizome (Prêle...).

Gley : type de sol présentant un engorgement permanent d'un de ses horizons ; l'ambiance réductrice (pauvre en oxygène) induit une coloration grisâtre à bleu verdâtre, caractéristique du fer réduit.

Glycértaie : roselière dominée par la Grande Glycérie.

Groupe végétal : ensemble des espèces croissant dans un habitat défini et homogène (correspond généralement au niveau de l'alliance).

Habitat : partie de l'environnement définie par un ensemble de facteurs physiques et biologiques, et dans laquelle vit et se reproduit une espèce ou un groupe d'espèces.

Halophile : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui croît exclusivement ou préférentiellement sur des sols contenant des chlorures, en particulier le sel (NaCl).

Halophyte : plante croissant exclusivement sur des sols contenant des chlorures, en particulier le sel (NaCl).

Héliophile : se dit d'une plante exigeant un fort ensoleillement pour se développer ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

Hélophyte : type morphologique des plantes croissant enracinées dans la vase, dont les bourgeons hivernants passent la mauvaise saison submergés, mais dont les parties supérieures sont aériennes.

Hémicryptophyte : type biologique comprenant les plantes dont les bourgeons hivernants sont situés au niveau du sol ; on distingue trois types : à bourgeons nus ; cespiceux (touffes) ; à rosette (feuilles basales).

Hémi-sciophile : de demi-ombre.

Herpétofaune : regroupe l'ensemble des espèces de reptiles,

Hétérocères : distinction non taxonomique des papillons ; les hétérocères (ou papillons de nuit) ont diverses sortes d'antennes tactiles : en forme de plume, de brosse, etc. Ils replient leurs ailes en recouvrant leur corps ou en les étalant horizontalement.

Humus brut : matière organique provenant de la décomposition de débris végétaux s'accumulant à la surface du sol en se mélangeant peu avec les particules minérales (il est en général acide : mor / moder).

Humus doux : matière organique se mélangeant rapidement à la partie minérale, formant une structure typique en grumeaux il est en général calcique : mull).

Hydro- : préfixe signifiant "relatif à l'eau".

Hydrogéologie : branche de l'hydrologie spécialisée dans l'étude des eaux souterraines.

Hydrologie : étude scientifique des eaux naturelles (nature, formation, propriétés physico-chimiques).

Hydromorphe (sol) : sol subissant un engorgement temporaire ou permanent.

Hydrophyte : forme biologique comprenant les plantes aquatiques (organes végétatifs constamment sous l'eau) : Potamots, Cératophylles...

Hygro- : préfixe signifiant "relatif à l'humidité".

Hygrophile : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

- Indicatrice** : se dit d'une espèce dont la présence, à l'état spontané, renseigne sur certains caractères écologiques de son environnement.
- Indigène** : se dit d'une espèce qui croît spontanément dans un territoire donné (≠ introduite ou cultivée).
- Infraspécifique** : relatif à un niveau de la classification inférieur à celui de l'espèce (sous-espèce, forme, variété...).
- Introduite** : espèce apportée volontairement ou non par l'homme et n'appartenant pas à la flore spontanée du territoire considéré.
- Layon** : chemin herbeux tracé dans un boisement.
- Lande** : formation végétale caractérisée par la dominance d'arbrisseaux sociaux (ex : lande à bruyères, lande à ajoncs...).
- Lépidoptères** : ordre d'insectes caractérisés par la possession d'une trompe en spirale et de quatre ailes plus ou moins écailleuses. Cet ordre comprend les papillons.
- Lessivé (sol)** : sol dont l'argile libre ainsi que les minéraux associés et le fer ont été entraînés par l'eau vers le bas.
- Liane** : plante vivace grimpante développant une longue tige lignifiée et souple qui prend appui sur un support végétal ou non (ex : Clématite).
- Magnocariçaie** : formation végétale de milieu humide dominée par de grandes laïches (*Carex*).
- Manteau (forestier)** : formation arbustive faisant transition entre la lisière forestière et les milieux ouverts adjacents.
- Marcessant** : se dit de feuilles persistant à l'état desséché sur la plante (jeunes charmes, chênes ou hêtres en hiver).
- Mégaphorbiaie** : formation végétale luxuriante de hautes herbes, le plus souvent rivulaire, se développant sur des sols humides et riches en nutriments.
- Méso-eutrophe** : niveau trophique intermédiaire entre mésotrophe et eutrophe.
- Mésafaune** : désigne les espèces de taille moyenne (terme utilisé pour les mammifères).
- Mésohygrophile** : plante ou groupement végétal des lieux moyennement à très humides.
- Mésophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement en conditions édaphiques et climatiques moyennes ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.
- Mésotrophe** : moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et induisant une activité biologique moyenne.
- Mésoxérophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant en conditions à tendance sèche, se dit de ces conditions elles-mêmes.
- Messicole** : espèce végétale généralement annuelle vivant en adventice dans les champs de céréales.
- Mustélidés** : famille de mammifères carnivores, de petite taille, au corps étroit et allongé, (Belette, Blaireau, Fouine, Hermine, Loutre...).
- Mosaïque** : juxtaposition horizontale de fragments de plusieurs communautés végétales, dispersés ou imbriqués dans une surface de végétation globalement homogène.
- Nanophanérophyte** : phanérophyte de moins de 2 m de hauteur.
- Naturalisée (espèce)** : espèce étrangère à un territoire, introduite fortuitement ou non et en capacité de s'y maintenir, de s'y reproduire, de s'y étendre et ce, de façon autonome et durable (Erable sycomore, Vergerette du Canada, Lentille d'eau minuscule...).
- Neutrocline** se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement dans des milieux de pH proches de la neutralité (Mercuriale pérenne, Silène enflé...) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.
- Neutrophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui affectionne particulièrement les milieux neutres ou proches de la neutralité (Actée en épi, Asperule odorante, Renoncule âcre...) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.
- Nitrophile / Nitratophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant sur des sols riches en composés azotés (Grande ortie, Gaillet gratteron...) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

Nymphalidés : famille de papillons « diurnes » regroupant les Vanesses, Nacrés et Damiers.

Oligomésotrophe : niveau trophique intermédiaire entre oligotrophe et mésotrophe (richesse en nutriments peu élevée).

Oligotrophe : très pauvre en éléments nutritifs et ne permettant qu'une activité biologique réduite. Les milieux oligotrophes comme les tourbières ou les pelouses calcaires sont souvent occupés par des espèces rares et spécialisées.

Orophile : littéralement : "qui aime la montagne" ; qualifie une espèce à répartition principalement montagnarde.

Orthoptère : insecte broyeur à élytre mou dont les ailes postérieures sont membraneuses et pliées (Criquets, Sauterelles...).

Ourllet (forestier) : végétation herbacée et sous-frutescente développant sur les zones de contact des lisières forestières des milieux ouverts herbacés.

Ourlifiée : qualifie une pelouse (ou une prairie) en voie d'évolution vers un ourlet (densification de la végétation et apparition d'espèces liées aux lisières et fruticées).

Paléarctique : empire biogéographique comprenant toute l'Europe, les régions arctiques, boréales et tempérées d'Asie au nord de l'Himalaya, l'Afrique du Nord jusqu'au Sahara au sud, une partie de la péninsule Arabique, et le sud de l'Asie jusqu'au Pakistan, à l'Himalaya et à la Chine centrale.

Paludicole : désigne ce qui habite les marais, les terrains marécageux.

Pelouse : formation herbacée basse, dominée par les graminées. Les pelouses se distinguent des prairies par un niveau trophique moindre et un sol moins profond.

Phalaridaie : roselière dominée par la Baldingère (*Phalaris arundinacea*).

PhanérophYTE : type biologique des plantes ligneuses dont les bourgeons de renouvellement sont portés à plus de 50 cm de hauteur.

Phénologie : état de végétation d'une plante à une période donnée.

-phile : suffixe signifiant "qui aime", "favorisé par".

Photophile : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui recherche la lumière mais pas obligatoirement l'éclairement solaire direct.

Phragmitaie : roselière dominée par le Roseau à commun (*Phragmites australis*).

Phytocénose : ensemble des végétaux de physionomie homogène et qui colonisent un même milieu. Syn. : communauté végétale, groupement végétal.

Phytoécologie : science de la botanique qui étudie la végétation sous l'aspect écologique et descriptif afin de caractériser sa structure et son organisation au niveau de groupements végétaux.

Phytosociologie : science étudiant l'écologie des communautés végétales par des méthodes statistiques afin d'en définir les associations. Celles-ci caractérisent un milieu ou un habitat et sont classées au sein d'un « synsystème ».

Piéridés : famille de papillons « diurnes » regroupant les Piérides et les Coliades.

Pionnier(ère) : relatif à une espèce ou à un groupement apte à coloniser des terrains nus et participant donc aux stades initiaux d'une succession dynamique.

Piquetée : se dit d'une pelouse (ou d'une prairie) dans laquelle s'installe spontanément de jeunes ligneux.

Planitiaire : étage de végétation positionné à une altitude inférieure à 300 mètres dans la zone eurosibérienne et correspondant à celui des forêts caducifoliées mélangées (chênes pédonculé, rouvre et pubescent, charme, frêne, hêtre...).

Podzol : sols dégradé et appauvri par le lessivage de ces minéraux qui migrent en profondeur.

Prairie : formation végétale herbacée, agropastorale, fermée et dense, en général sur sol relativement profond, dominée par les graminées et faisant l'objet d'une gestion par fauche ou pâturage.

Pré-bois : formation végétale constituée d'une mosaïque d'éléments forestiers, prairiaux, d'ourlets et de manteaux (sous-bois de la Chênaie pubescente).

Psammocline : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal poussant sur un sol un peu sableux.

Psammophile : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal poussant sur un sol sableux.

Relictuelle : espèce ou végétation antérieurement plus répandue, n'ayant persisté que très localement suite à la disparition progressive de ses conditions écologiques optimales.

Rhopalocères : distinction non taxonomique des papillons ; les rhopalocères (ou papillons de jour) ont de minces antennes tactiles à l'extrémité épaissie. À quelques exceptions près, ils replient leurs ailes perpendiculairement à leur corps.

Roselière : peuplement dense de grands héliophytes.

Rudéral : se dit d'une espèce ou d'une végétation caractéristique de terrains fortement transformés par les activités humaines (décombres, délaissés urbains, zones de grande culture...).

Sabulicole : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal poussant exclusivement sur sables.

Saproxylique : se dit d'une espèce qui dépend de la décomposition du bois pour au moins une étape de son cycle de développement.

Saproxylophage : se dit d'une espèce qui se nourrit de bois en décomposition.

Saxicline : plante liée à un sol rocheux.

Saxicole : plante de rochers, falaises ou éboulis.

Scarification : action de griffer le sol pour en racler la couche superficielle (strate muscinale ou lichénique).

Sciaphile : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal recherchant un ombrage important (Parisette, Néottie, Gaillet odorant...).

Sous-arbrisseau : arbrisseau de taille inférieure à 0,5 m (Bruyère, Myrtille...).

Spontané : qui croît à l'état sauvage dans le territoire considéré.

Station : site où croît une plante donnée.

Sténoèce : se dit d'une espèce très spécialisée, autrement dit dont la niche écologique est étroite.

Sténotope : se dit d'une espèce peu apte à supporter des variations inhabituelles de son milieu. Généralement, ces espèces ont une aire de répartition étroite ou bien sont très localisées dans une aire plus vaste

Sub- : préfixe signifiant « presque ».

Subspontané : plante-introduite, échappée des jardins ou des cultures, croissant spontanément, de manière localisée.

Succession : Enchaînement temporel, linéaire ou cyclique de communautés suivant différents stades (ex : en l'absence de fauche une prairie évoluera vers un manteau puis une forêt)

Synusie : ensemble d'organismes appartenant à une même communauté taxonomique et partageant le même espace vital et la même niche écologique.

Taxon : unité quelconque de la classification des organismes vivants. (ex : sous-espèce espèce, genre famille, ordre ...).

Taxonomie : science ayant pour objet la classification des organismes ou des phytocénoses (syn. : systématique).

Thermophile : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui croît en situation chaude.

Thérophyte : type biologique des plantes passant la mauvaise saison à l'état de graine (Lin purgatif, Coquelicot, Spergule des champs...), par extension plante annuelle.

Touradon : grosse touffe formée de l'accumulation des restes des feuilles basales de certaines Cypéracées (Laîche, Choin) ou Graminées (Molinie, Calamagrostide).

Turfcicole : qui vit en milieu tourbeux (Linaigrette, Fougère des marais...).

Ubiquiste : se dit d'une espèce pouvant se rencontrer dans la plupart des habitats du fait de sa plasticité écologique.

Valence : la valence écologique se définit comme la possibilité pour une espèce végétale ou animale de coloniser des milieux différents.

Vivace : plante dont le cycle de végétation dure plus de deux années.

Xérophile : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal adapté aux conditions sèches ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

Zygoptère : sous-ordre des Odonates définissant les « demoiselles » caractérisées par des ailes pétiolées à peu près égales et repliées au repos (sauf chez les Lestidae qui les gardent étalées), des yeux non contigus, des larves élancées, grêles, surtout nageuses, à branchies terminales lamelleuses.



Kbis 850 255 449 RCS DE CRETEIL

27 RUE PAUL DOUMER - 94520 PERIGNY-SUR-YERRES

contact@ahecologie.fr

www.Ecolo-GIE.fr